L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 MARS 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE et Cie,
Editeurs-Propriétaires
[illegible]
No 53, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 MARS.

L'ex-gouverneur Johnson est mort subitement mardi soir, au [illegible]. Il a succombé, dit-on, à une maladie [illegible]. Il était à la Ville [illegible] depuis environ [illegible], et le jour même [illegible] paraissait mieux que de coutume. Il avait copieusement dîné et soupé et il y avait à peine une heure que sa fille s'était [illegible] de lui quand on vint lui annoncer que son père n'existait plus. La Légion a accompagné hier soir les restes de M. Johnson à bord du bateau à vapeur qui doit les transporter dans la paroisse Feliciana où il résidait. M. Johnson a été tour à tour juge de district, juge de la Cour d'appel, gouverneur et avocat-général. La Louisiane perd en lui un de ses citoyens les plus honorables.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Baton Rouge, 15 mars 1853.

Pas de quorum! Croiriez, messieurs, qu'aujourd'hui mardi, neuvième semaine de la session, après trois appels successifs, la Chambre ne se trouve pas en majorité pour procéder à ses travaux! Il y a d'honorables représentans du peuple qui n'ont pas assisté à quinze séances. Ils n'hésitent pas néanmoins à réclamer leur rétribution, qu'ils passent leur temps à la Nouvelle Orléans ou sur les bords de la Rivière Rouge ils exigent leur paiement. Samedi dernier, la Chambre a dû s'ajourner faute de quorum. Lundi cinquante membres étaient présens; aujourd'hui ce chiffre est tombé à quarante-six. Les noms des absens ne sont pas inscrits au journal; voilà peut être la cause du manque de zèle que je constate. Quoiqu'il en soit, les victimes de cet état de choses sont les membres consciencieux qui font au moins acte de présence. La session se prolonge indéfiniment à leur détriment. Quant au trésor public, il est mis au pillage, voilà tout.

Ne vaudrait il pas mieux donner dix piastres par séance aux membres qui y assistent?

Le Sénat a rejeté le bill judiciaire de la Chambre ainsi que le système de Cour des Preuves et a voté un bill qui rétablit presque le système actuel.

Nous tournons, messieurs, dans un cercle qui nous ramène toujours au même point. Dieu merci il faudra bien que la séance se termine le 1er novembre puisque de nouvelles élections doivent avoir lieu ce jour là.

Agréez, messieurs, etc. X.

Vente des terrains de la Batture.

MM. Beard & May ont continué hier la vente des terrains de la batture. Elle a rapporté $219,550 qui, ajoutés au montant des adjudications de mardi, donnent un total de $718,700. Il a été vendu le premier jour 81 lots et le second 79. Voici le prix de ces derniers:

Lot au coin Girod, entre Fulton et Levée, $7000, lot au coin de la rue Notre Dame entre Fulton et Front, $5,000, 8 lots dans l'ilet borné par Fulton, Levée, Girod et Notre Dame, $17,100, lot au coin de la rue Notre Dame entre Fulton et Front, $5,[illegible], lot au coin de la rue Julie entre Fulton et Levée, $6,[illegible], 7 lots dans l'ilet borné par les rues Notre Dame, Julie, Fulton et Front, $[illegible], lot au coin de la rue Julie entre Fulton et Levée, $7,100, lot au coin de la rue St Joseph entre Fulton et Front, $5,500, 21 lots dans l'ilet borné par les rues Julie, St-Joseph, Fulton et Front, $[illegible],100, lot au coin de la rue St Joseph entre Fulton et Front, $6,050, lot au coin de North Market entre Fulton Front, $6,000, 3 lots dans l'ilet borné par les rues St Joseph, North Market et Front, $11,250, lot au coin de South Market entre Fulton et Front, $4,600, lot au coin de la rue Delord et Front, $4,[illegible], 3 lots dans l'ilet borné par South Market, Delord, Fulton et Front, $9,050, 7 lots dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Delord et les édifices triangulaires, $17,[illegible].

Le Sénat s'est réuni le 3 et a nommé des comités provisoires.

La résolution de M. Clayton, demandant au gouvernement des renseignements sur les affaires de l'Amérique Centrale, a été prise en considération, et M. Clayton a défendu dans un discours de deux heures le traité qu'il a négocié avec M. Bulwer. Il a exprimé le regret de ce que M. Cass fut absent.

Dans la séance du 9, M. Badger a lu un article d'un journal de la Caroline du Nord dans lequel il est vertement censuré ainsi que M. Mangum, pour n'avoir point fait insérer dans le bill des fonds généraux une allocation pour l'amélioration de la Rivière du Cap Fear. M. Badger a dit qu'il avait fait tous ses efforts pour obtenir cette allocation. MM. Gwin, Hamlin et Borland ont témoigné des efforts tentés par les deux sénateurs de la Caroline du Nord.

M. Clayton a repris ensuite son discours sur le traité auquel son nom est attaché.

M. James a présenté les résolutions de la Législature du Rhode Island relatives à l'emprisonnement d'un citoyen de cet Etat nommé James H. Wise, emprisonné par les autorités de Cuba. M. Mason a présenté une résolution demandant au gouvernement des renseignements sur cette affaire. Le Sénat l'a adoptée, puis a siégé à huis-clos. Peu après la séance a été levée.

M. Fillmore et son cabinet.—Les membres du cabinet qui viennent de céder la place aux secrétaires nommés par M. Pierce, ont adressé à M. Fillmore une lettre dans laquelle ils le félicitent de la manière patriotique dont il a dirigé les affaires publiques. La lettre est signée de MM. Everett, Corwin, Stuart, Conrad, Kennedy, Crittenden et Hubbard. La réponse de M. Fillmore est à la fois pleine de dignité et de modestie. Le bien qu'il a pu faire, il l'attribue à la sagesse de ses intentions et au concours de ses conseillers avec qui il n'a jamais cessé d'être en parfait accord de vues et de sentiment.

Théatre d'Orléans.—L'affiche nous annonce pour ce soir le dernier ouvrage de Meyerbeer. *Le Prophète* aura son succès accoutumé et sera interprété devant une salle comble, d'autant plus que les représentations de cette œuvre grandiose doivent être suspendues pour faire place aux nouveautés promises par la direction.

Chemins de fer.—Un correspondant du *National Intelligencer*, écrit à ce journal qu'un célèbre ingénieur vient d'introduire dans le système des chemins de fer et dans la fabrication des locomotives, des améliorations qui permettront à celles ci d'atteindre une vitesse de *cent milles* à l'heure. L'invention sera soumise au Congrès à sa prochaine session.

L'Ericsson.—Les membres de la Législature de la Virginie ont visité l'*Ericsson* le 7 de ce mois et ont été parfaitement reçus par le capitaine, qui leur a fait parcourir tout le navire et leur a expliqué minutieusement tout le mécanisme du nouveau moteur. La Législature, pour reconnaître cette obligeante politesse et honorer le célèbre inventeur, a offert à M. Ericsson, qui l'a acceptée, l'hospitalité de l'Etat de la Virginie.

Nominations.—Le président a nommé M. Selah R. Hobbie comme premier assistant du directeur-général des postes; M. C. Rames comme assistant-secrétaire d'Etat, et M. Peter G. Washington assistant secrétaire du trésor.

Orage.—Un violent orage s'est déchaîné sur Columbus, dans la Géorgie, le 10 de ce mois. Un grand nombre d'entrepôts et de magasins ont été renversés. On ne voit plus de cheminées sur les toits ni d'arbres dans les jardins. La tempête a tout nivelé. Il n'y a pas eu de victimes.

Detroit.—Le maire démocrate et des aldermen indépendans viennent d'être élus à Détroit.

VENTES A LA BOURSE St LOUIS.

Nous appelons l'attention publique sur une vente de terrains dans le faubourg Tremé, qui aura lieu aujourd'hui à midi, par N. Vignié, encanteur.—Ces terrains se trouvent situés sur les rues Broad, Dumaine et Ste Anne, à très peu de distance du nouveau bassin que l'on creuse maintenant au bayou pour le vapeur P. C. Wright qui doit faire les voyages de la baie St Louis, Pass Christian, Pascagoula [illegible].

Chronique Locale.

Cour Suprême.—Cette Cour s'est réunie hier à deux heures. M. Isaac F. Morse avocat général a annoncé la mort de M. Isaac Johnson, ex-gouverneur de la Louisiane. M. Morse a prononcé quelques paroles et la Cour s'est ajournée à lundi prochain à 1 heure.

Coup de poignard.—Un individu nommé Ashton a été arrêté mardi, à bord du steamboat California, amarré au wharf du Lac Pontchartrain. Le capitaine Bowe l'accuse d'avoir poignardé Joseph Kearn dans l'intention de le tuer.

Enquête.—Le député-coroner Terrell a tenu hier une enquête dans le passage Chapelle, entre Delord et Poydras, sur le corps de Elizabeth O'Keefe. Le jury a déclaré qu'elle est morte d'apoplexie causée par l'intempérance. Elizabeth était née en Irlande, et âgée de 32 ans.

Incendie.—Mardi, à 11 heures du soir, le feu s'est déclaré dans la cuisine d'une maison de la rue Prytanie, entre Melpomène et Terpsichore. Les flammes ont détruit la maison bâtie en bois, occupée par Mme Freney et celle qui la touche.

Les Cours.—Toutes les Cours se sont ajournées hier comme marque de respect pour la mémoire de l'honorable Isaac Johnson, ex-gouverneur et ex-avocat général de l'Etat.

Vol.—Un grand nombre de barillets de graisse ont été enlevés, mardi soir, de la goëlette [illegible] dans le deuxième district. Le vol a été commis par deux individus qui ont abordé la goëlette dans [illegible]. La police ne les a pas encore arrêtés.

[illegible]—Le nommé Martin a comparu hier [illegible] Winter, sous l'accusation [illegible] le 26 du mois dernier [illegible] Kennedy [illegible]. Martin a été envoyé devant la Première Cour de District.

Arrestation.—La police du premier district a arrêté hier le nommé [illegible]. On a trouvé dans ses poches un instrument dont se servent les voleurs. Il a été envoyé [illegible].

New-York.—Un grand meeting de réforme a été tenu ces jours derniers à New York—et des résolutions ont été votées à l'unanimité pour faire cesser les abus criants commis par les aldermen de la ville. Les conseils municipaux de la cité impériale ne sont maintenant que des écuries d'Augias.

Havane.—Il a été reçu à Savannah par le steamer *Isabel* des avis de la Havane jusqu'au 8 du courant. Le *Diario* dément ce que les journaux américains ont dit du but qui aurait amené le vaisseau anglais *Cumberland* dans le port de la Havane. Il n'est pas vrai, dit la feuille officielle, que ce navire soit venu ici pour appuyer des réclamations. Le même journal ainsi que la *Gaceta* nie que les relations les plus amicales aient jamais cessé d'exister entre les autorités de l'île et M. King, vice-président des Etats Unis.

Key West.—La goëlette Montauk, capitaine Pendleton, partie des Attakapas, a relâché en détresse à Key West le 24 du mois dernier et a dû mettre à terre son chargement.

Exécution.—On lit dans le *National*: Nous apprenons que les nègres, qui ont été dernièrement trouvés coupables au premier degré à St Bernard, l'un pour avoir tenté de violer une jeune Allemande, l'autre pour avoir donné des coups de poignard à M. Williams, seront exécutés le 10 de ce mois. Quelque terrible que soit un pareil arrêt, nous ne pouvons nous empêcher de l'approuver. Puisse cette exécution servir d'exemple!

EUROPE.

Les avis de France apportés par le dernier steamer vont jusqu'au 21 février pour France et ceux d'Angleterre jusqu'au 23. Nous publions plus loin les details qui nous semblent offrir le plus d'intérêt.

On assure toujours que le sacre de Louis Napoléon aura lieu le 5 mai. A cette occasion, voici le résumé du contenu d'une lettre qui parle fort longuement de négociations secrètes pour décider Pie IX à venir en France au mois d'avril prochain:

«La diplomatie étrangère accréditée à Rome, appuyée par la grande majorité du sacré collège, s'efforce de détourner le pape de faire un voyage qui paraît lui sourire assez: car il y voit un grand triomphe et une grande ovation pour la religion, et un moyen puissant de raviver les idées religieuses abandonnées dans ces dernières années. Aussi, ceux qui forment l'opposition s'efforcent de tourner la difficulté en conseillant au pape de nommer un cardinal légat *a latere*, ayant les pouvoirs les plus étendus, qui recevrait les mêmes honneurs que le pape lui même à l'entrée des villes, ne marcherait que précédé de la croix et donnerait, par sa présence, au peuple, une preuve du degré d'affection que le saint père porte à la France. Le doyen du sacré-collège, le cardinal Macchi, âgé de 83 ans, ne serait pas en état de supporter le voyage, et le sous-doyen, le cardinal Lambruschini, se trouvant empêché par ses infirmités, on choisirait un cardinal qui serait agréable au gouvernement français.

«Ce *mezzo termine*, où l'on retrouve cette habileté italienne qui tourne plutôt qu'elle ne renverse les obstacles, ne satisfait pas complètement M. de Rayneval, dont le crédit à la cour de Rome est hors de toute contestation. Il paraît qu'on insiste et que l'on s'appuie principalement sur les services rendus à l'Eglise par le nouveau souverain, l'on insinue que si, après tout, les Français quittaient Rome dans les circonstances présentes, la situation de Pie IX deviendrait très précaire, car les passions révolutionnaires sont plus vivaces que jamais dans les Etats pontificaux. On fait sentir au saint-père la différence qui existe entre l'occupation de Rome par les Français et celle de la Romagne par les Autrichiens. La première protège sans exiger; la seconde est une menace perpétuelle qui épuise le trésor et contribue à augmenter les embarras financiers.

Cette lettre émane, dit un journal, d'une personne fort initiée aux secrets de la cour pontificale, elle n'ose pas se prononcer, cependant, d'une manière absolue, mais, d'après certains mots échappés à des personnes qui vivent dans l'entourage du saint Père, un voyage en France est moralement [illegible].

Nous avons parlé d'un accident qui avait marqué la séance d'ouverture de la Chambre législative au moment de la prestation de serment. M. Bouhier de l'Ecluse a fait parvenir au président de la Chambre une lettre dont ce dernier n'a pas cru devoir donner lecture. M. Bouhier protesta, mais le président déclara formellement que, si dans un délai de quinze jours, il n'avait pas prêté serment purement et simplement, il serait considéré comme démissionnaire.

Voici la lettre de M. Bouhier:

«Le 15 février 1853.

«M. le président et MM. les membres du Corps Législatif,

«Pénétré de la vérité de ce principe qu'il faut, tant qu'on le peut, servir son pays, j'ai accepté le mandat gratuit qui m'a été conféré par les habitants de la Vendée, après les événements du 2 décembre 1851, qui n'avaient constitué qu'un pouvoir à terme; et, quelque amoindrie que fut dès lors la mission conférée au Corps Législatif, par dévouement pour la France, je suis venu y siéger. Par les mêmes motifs, tout en déplorant que mon rôle soit réduit, j'y resterais encore dans une pensée d'avenir bien que des appointements, à titre d'indemnité, qui peuvent compromettre aux yeux d'un grand nombre l'indépendance des députés et affaiblir leur autorité, aient été décrétés à leur profit, et que le vote de l'impôt, la principale mission du Corps Législatif et le premier des droits du pays consacré par les lois fondamentales de la monarchie française, ne semble presque [illegible] au budget par ministère, nouvellement prescrit [illegible] j'apprends, par un ordre du jour du Corps Législatif, inséré au *Moniteur*, qu'un serment spécial de fidélité au chef de l'Etat comme Empereur des Français, est demandé à chaque député, et comme nous nous sommes réunis [illegible] et que nulle part dans la Constitution ne l'imposait, que par le décret du 13 décembre dernier n'astreignait à cette obligation que les députés dont les pouvoirs n'ont pas encore été vérifiés. Devant un tel acte, ma conscience recule, quels que soient mon respect et ma volonté, à la France toujours.

«En 1830, magistrat depuis huit ans du parquet de la cour de Paris, je refusai le serment à Louis Philippe, [illegible] roi des Français. A la dernière session, j'ai protesté au Corps Législatif contre toutes les usurpations du côté pour l'empire, [illegible]. Eh bien, parce que je n'y trouvais pas le caractère de liberté, et d'indépendance nécessaire pour un pareil acte, au droit, parce que le roi de France existe.

«En cela, guidé par les convictions de toute ma vie, je me conformais à ce précepte admis dans tous les temps que, tandis que le vrai héritier et le successeur immédiat en ligne directe subsiste et réclame son droit, la loi de prescription ne peut avoir lieu dans les royaumes héréditaires. Je sais cependant quelles sont aussi les obligations imposées par les lois divines et humaines, vis à vis des rois de fait, électifs ou autres, que Dieu, dans sa miséricorde ou sa colère, accorde ou inflige aux nations, et la soumission que l'on doit à celles qui sont nécessaires pour conserver l'ordre et la paix dans la société. Mais je sais encore que les auteurs sacrés enseignent: Que la simple permission divine ne donne jamais aucun droit, qu'il faut être soumis à tout ce que Dieu permet; mais qu'il ne faut pas l'approuver comme juste; qu'il y a une grande différence entre obéir au *roi de Providence* et le reconnaître comme légitime; qu'il ne faut jamais que cette obéissance aille jusqu'à approuver son élévation au trône, et beaucoup moins jurer qu'il a droit à la couronne.» (Fénelon. *Des rois de fait et de droit.*)

«Devant de tels enseignements, je m'humilie et je m'arrête. Ces vérités, qui seules peuvent assurer la grandeur, la sécurité et la prospérité, comme la durée des Empires, et que Dieu m'a fait la grâce de comprendre, mon amour pour la France m'impose le devoir de ne jamais les méconnaître.

«Puis-je, d'ailleurs, oublier, pour emprunter les expressions mêmes de l'un de nos évêques et donner ainsi plus d'autorité à mon assertion, qu'aucune lignée souveraine n'a été aussi visiblement marquée du sceau de Dieu que la famille de nos Rois, et que la France, après s'être élevée avec elle et par elle au-dessus des autres nations, en était devenue comme le centre, par sa civilisation avancée, la gloire de ses armes, le perfectionnement de son industrie, l'étendue de son commerce, l'élégance de ses arts, la supériorité des lettres et des sciences, la garantie et le libre exercice des droits de tous, en un mot, qu'alors, de même que la royauté était la tête et le cœur de la France, la France était la tête et le cœur de l'humanité?

«Puis-je oublier aussi quelles ont été, depuis l'ère tant vantée de la révolution de 89, les vicissitudes, les catastrophes et les malheurs que la France a eu à subir!---- Que malgré un éclair de gloire dû à la bravoure de nos soldats qui surent vaincre à Jemmapes et à Marengo, comme ils avaient vaincu à Bouvines et à Rocroy, la terre de la patrie a presque constamment tremblé sous nos pieds, et que plusieurs fois l'abîme s'est entr'ouvert?

«Le serment qu'on me demande, ce serait pour moi l'oubli de ces enseignements, la violation de toutes les prescriptions; ce serait sacrifier l'avenir de la France à une actualité qui est dans les mains de Dieu, et je sais que la vie des peuples ce n'est pas la vie d'un jour.

«Plutôt que de prêter ce serment, je cesserai de siéger au Corps Législatif, si je ne puis le faire qu'à une telle condition. Cependant, invoquant du droit de siéger par l'élection, la vérification de mes pouvoirs et mon admission dans son sein, depuis plus d'une année, j'en réclame encore pour moi, de vous, M. le président et de mes collègues comme de tous les autres, le libre exercice, car, ou l'élection du peuple n'est qu'un mensonge, ou je ne crois possible au Corps Législatif ou comme moi, ni au chef de l'Etat qui puisse en pouvoir [illegible] l'élection, le droit d'en méconnaître la puissance et d'en annuler les effets, en s'opposant à l'accomplissement du mandat que je tiens de la libre et entière volonté de mon pays. Nier et détruire mon droit, ce serait nier leur droit même.

«Veuillez agréer, M. le président, et faire agréer à mes collègues ma haute considération.

«BOUHIER DE L'ECLUSE,

«Député de la Vendée, arrondissement des Sables d'Olonne.»

LE TESTAMENT DE NAPOLEON.

La *Patrie* du 21 février annonce en ces termes une nouvelle qui ne saurait manquer d'être accueillie avec une vive satisfaction par tous les Français:

«L'acte qui contient les dernières volontés du plus grand homme des temps modernes, avait été, en 1824, présenté devant la Cour de Prérogative en Angleterre, et le dépôt en avait été effectué suivant la législation de ce pays. Napoléon III a regardé à la fois comme une pieuse obligation de famille et comme une satisfaction à donner aux vives sympathies du peuple français, de réclamer efficacement du gouvernement de la Grande-Bretagne ce précieux et immortel document.

«Pour qui connaît les formalités méticuleuses et les lenteurs que rencontre, dans la législation anglaise, l'expédition des affaires, cette noble demande pouvait se heurter à des fins de non-recevoir ou se traîner indéfiniment dans les innombrables délais de la procédure. La courtoisie et l'empressement [illegible] dais ont levé tous les obstacles.

«Le 17 février l'avocat de la reine s'est présenté devant la Cour de Prérogative, au nom des lords de la trésorerie, et il a requis que le testament et les codiciles de l'Empereur Napoléon, actuellement déposés aux Doctor's Commons, fussent délivrés au secrétaire d'Etat des affaires étrangères, pour pouvoir être transmis au gouvernement français. Il a été justifié devant la Cour que tous les biens mobiliers possédés en Angleterre par Napoléon 1er, avaient été remis aux exécuteurs testamentaires; que les deux exécuteurs testamentaires, actuellement survivant, donnaient leur adhésion à la délivrance de testament, demandé par le gouvernement français et consentie par celui de la reine. Sur ces diverses justifications, la Cour de Prérogative considérant que [illegible] captif à Ste-Hélène, l'empereur Napoléon n'avait pu [illegible] d'avoir son domicile en France, et que le dépôt de son testament ne pouvait se faire dans un lieu plus convenable que sur la terre française, a décidé que le testament et les codiciles seraient délivrés au secrétaire d'Etat pour être par lui transmis aux autorités judiciaires en France.

«Cette décision, hâtée et facilitée par les bons offices du cabinet britannique, a reçu une approbation générale en Angleterre. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle vive sympathie elle sera accueillie chez nous. Tout ce qui concerne Napoléon 1er fait vibrer la fibre populaire, et l'acte dans lequel il consigna ses dernières pensées et ses derniers souvenirs acquiert, par sa nature, un caractère pour ainsi dire religieux, qui émeut profondément l'âme. L'Angleterre nous avait déjà rendu les cendres de Napoléon; en nous rendant son testament, elle complète sa restitution, et elle ne garde, comme l'Europe entière, que le souvenir du héros qu'elle a combattu mais dont elle sait honorer la gloire.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 21 février.

Il y avait fête le 15 février à l'Opéra. Loges, galeries, balcons étincelaient de diamans, de croix, de décorations. L'empereur et l'impératrice assistaient à cette représentation extraordinaire; on y voyait aussi le prince Jérôme, le prince Napoléon, la princesse Mathilde.

Les premières loges du côté droit étaient occupées par MM. les ministres de la guerre, d'Etat, de la justice, des affaires étrangères, le président et le grand référendaire du sénat, le maréchal Magnan et des officiers de la maison de l'Empereur, les dames sur le devant, et dans les loges du côté gauche les princes et princesses Murat, M. Baroche, président du conseil d'Etat, et MM. les ministres de l'intérieur, de la police générale, des travaux publics, le prince Lucien Bonaparte.

M. Nestor Roqueplan, directeur de l'Académie impériale de musique, attendait l'empereur et l'impératrice à la porte de la rue Rossini. Il les a reçus avec le cérémonial qui se pratiquait sous Louis XIV.

Il tenait à la main un flambeau à deux branches. Il a marché devant l'empereur et l'impératrice jusqu'à la loge impériale. Après avoir remis le flambeau à l'huissier de service, M. le directeur de l'Opéra est resté debout au fond de la loge pendant que LL. MM. s'asseyaient. L'empereur lui a adressé quelques paroles bienveillantes, et le directeur s'est retiré.

L'empereur était en habit de ville et portait la plaque de grand'croix de la Légion d'honneur. S. M. était placé à droite.

L'impératrice prit place à sa gauche.

Le spectacle se composait du *Comte Ory* et du premier acte d'*Orfa*. Après le second acte du *Comte Ory*, les acteurs ont chanté une cantate dont les paroles sont de Mme Mélanie Waldor et la musique de M. Deldevez et d'une dame qui ne s'est révélée que par les initiales L. D.

La direction avait terminé le spectacle par des danses espagnoles, la *Calesera*, la *Manola* et le *Zapateado*.

La direction avait voulu rappeler sa patrie à l'impératrice. *Dulces reminiscitur Argos.*

A la fin de ce divertissement, la toile du fond s'est écartée et a laissé voir un manteau impérial semé d'abeilles d'or et soutenu par huit génies. Il n'y a qu'à l'Opéra qu'on puisse trouver tant de génies.

Mais ce n'était rien. Tout à coup une nouvelle toile se lève et montre [illegible] le cortège du mariage de l'empereur défilant devant le Louvre au retour de Notre-Dame.

La toile s'est enfin baissée sur toutes ces magnificences, et l'empereur et l'impératrice ont été conduits à leur voiture avec le même cérémonial qu'à leur entrée.

Une ordonnance de M. l'archevêque de Paris porte en ces termes la condamnation du journal l'*Univers*.

«Art. 1er. Nous renouvelons l'avertissement que nous avons donné à l'*Univers*, et le blâme que nous lui avons infligé le 24 août 1850.

«Art. 2. Nous défendons à tous les ecclésiastiques et à toutes les communautés religieuses de notre diocèse de lire le journal l'*Univers*.

«Art. 3. Nous défendons sous peine de suspense, à tous les ecclésiastiques appartenant à notre diocèse ou y résidant, d'écrire dans le journal l'*Univers* ou de concourir en aucune manière à sa rédaction.

«Art. 4. Nous défendons à l'*Univers* et aux autres journaux religieux, aussi bien qu'aux revues catholiques qui s'impriment dans notre diocèse, de reproduire dans leur rédaction, en matière de qualification injurieuse, les termes d'*ultramontain* et de *gallican*, et nous rappelons aux écrivains catholiques que les publications relatives aux questions délicates de la théologie ne doivent se faire que sous la dépendance de l'Ordinaire, conformément aux prescriptions canoniques.

—Le roi de Naples offre d'acheter, au prix de 2 millions de ducats, ou 1,600,000 écus romains, le duché de Bénévent et le comté de Ponte Corvo. La congrégation des cardinaux a déclaré à l'unanimité que cette offre ne pouvait être acceptée, fondant sa décision sur le principe traditionnel dans l'Eglise romaine de ne jamais aliéner ni céder ou donner à perpétuité aucune partie des territoires qui composent son principat civil. Au point de vue financier, il est certain que l'exercice de la souveraineté pontificale sur ces territoires enclavés dans les Etats napolitains, est plutôt onéreux que favorable pour la Chambre apostolique, mais on a cru que les considérations d'intérêt matériel ne devaient pas prévaloir sur l'antique principe que nous venons de rappeler, et empêcher de le garder dans son intégrité. L'échange des terres en question contre d'autres du royaume de Naples, limitrophes de l'Etat pontifical, serait peut-être chose acceptable. En fouillant dans l'histoire, on trouve en effet que le Saint-Siège a fait quelquefois de semblables échanges de territoire: on en a même un exemple dans la délimitation récente de la frontière des deux Etats, par suite de laquelle certains villages soumis à la souveraineté temporelle de l'Eglise, passèrent sous la domination du roi des Deux Siciles, et réciproquement. Mais cette proposition, qui serait la seule acceptable, n'a pas été faite par le gouvernement napolitain.

— Les journaux anglais contiennent une dépêche télégraphique donnant un premier résumé des nouvelles apportées par la malle de l'Inde.

Le fait le plus saillant est relatif à l'éternelle question de l'annexion du Pégu à l'Inde anglaise. A chaque courrier, on raconte que l'annexion est opérée, ce qui prouve que la volonté ne manque pas, à cet égard, au commandant des forces anglaises, mais que la réalisation reste dans les futurs contingens. On rapporte donc encore que le Pégu a été annexé aux possessions Indo-Anglaises, en vertu d'une proclamation en date du 20 décembre, et que par le même document il a été intimé au roi que, dans le cas où il se refuserait à faire la paix, on chercherait, de quelque manière que ce fut, à inquiéter les Anglais dans la paisible possession de leur nouveau territoire, il serait déposé du trône.

On ajoute, il est vrai, que le roi birman ne manifeste aucune intention de céder, de sorte qu'une marche sur Ava paraissait inévitable, et devait être exécutée par le commandant des forces anglaises aussitôt qu'il aurait réuni les moyens de transports suffisans pour les troupes.

Aucune autre nouvelle politique importante de l'Inde anglaise.

ITALIE.

Bien qu'aucun nouveau désordre ne soit à déplorer en Lombardie, les mesures de sévérité se succèdent à Milan. Loin de se relâcher de ses premières rigueurs, le feld maréchal Radetzky a cru devoir en décréter de nouvelles. Dans une seconde proclamation qu'il a publiée le 13 février, il frappe notamment la non révélation de peines considérables. D'un autre côté, une proclamation du général Guilay, qui a repris son commandement, défend sous peine d'arrestation de couper, à cheval ou en voiture, une troupe ou patrouille; lorsque celles ci ne pourront être évitées, le cavalier ou le conducteur de la voiture s'arrêtera sans attendre l'injonction du commandant de la troupe qui, en cas d'opposition, fera usage de ses armes. Il est également défendu de chanter, crier ou siffler dans les rues.

Enfin, une dépêche télégraphique de Lugano, du 15, parle d'une proclamation du général Linger, dans laquelle il est question d'écrits révolutionnaires qui auraient été répandus, dans la journée du 11, à Côme, et d'une nouvelle proclamation du feld maréchal Radetzky qui punit de la peine de mort le distributeur de pareils écrits, et de cinq ans de détention la personne qui ne les remettrait pas aux autorités.

Une troisième proclamation défend toute espèce de rapports avec le canton du Tessin; aucun Lombard ne peut entrer dans le Tessin, ni aucun Suisse pénétrer en Lombardie du côté des frontières tessinoises. Tout contrevenant à ces dispositions sera jugé par une cour martiale. De plus, tous les Tessinois actuellement en Lombardie doivent quitter ce pays sans aucun retard. Les ouvriers devront obéir immédiatement à cet ordre; les propriétaires n'auront qu'un délai de trois jours.

Une députation de Milanais notables s'est rendue à Vienne pour faire révoquer les décrets rigoureux du feld maréchal Radetzky. Retiré à Vérone, où il a sa résidence habituelle, le feld maréchal ne pouvait pas bien connaître la nature des événements de Milan.

A Milan, l'officier qui commandait le poste de garde au palais Vice-Royal, et qui s'est laissé surprendre par les insurgés, a été dégradé et condamné à servir comme simple soldat. On parle de l'exécution de quelques soldats.

Pour donner plus de force encore au démenti qu'il a fait insérer en son nom dans les journaux anglais, sur sa participation à l'échauffourée de Milan, Kossuth vient d'adresser, en date du 15, la proclamation suivante aux soldats hongrois d'Italie:

«Braves compatriotes!

«J'apprends avec indignation qu'à l'occasion des troubles du 6 février, à Milan, on a fait circuler un appel fait en mon nom pour vous convier à vous joindre à ce mouvement avorté.

«Soldats! ce document était faux. Je n'ai pas approuvé une insurrection en Italie à cette heure. Je ne vous ai pas appelés à y prendre part.

«Le jour viendra, comptez-y, il viendra. Alors, sans aucun doute, où que vous soyez, je vous appellerai à vous ranger avec le peuple autour du drapeau de la liberté. C'est là un devoir sacré. Notre ennemi est partout le même, et la cause des peuples est unique comme il n'y a qu'un Dieu unique, un bonheur unique, une liberté unique.

«Mais je ne vous appellerai qu'au temps opportun. L'heure actuelle n'est pas l'heure opportune.

«Soyez certains d'une chose, c'est que jamais je ne me jouerai inutilement de votre sang.

«Quand je vous dirai: «Braves, l'heure a sonné» je ne vous le dirai pas de Londres ou de quelque autre endroit lointain, mais d'un quartier-général. Je vous conduirai en personne, [illegible] de vos glorieux périls.

«Jamais je ne vous appellerai à courir des dangers dont je n'aurais pas ma part.

«Et comme nul ne peut être dans deux endroits à la fois [illegible] je ne puis point [être] en tête de vos phalanges héroïques, parce que mon devoir m'appelle à [illegible] poste [illegible] le droit et la liberté [illegible] vous appeler [illegible] brave commandant hongrois, [illegible] que je chargerai de vous conduire au champ de gloire, et de vous ramener en combattant vers la patrie, et de rejoindre le drapeau que je tiendrai.»

Voici deux extraits de journaux qui sont fort significatifs, surtout le second:

«On écrit de Milan, le 11 février, à l'*Opinione* de Turin du 15 février: «Le gouvernement accrédite le bruit que le mouvement de Milan a été excité par l'Angleterre, dont Mazzini a été l'agent. Peu de personnes croient à cette supposition absurde. Nous sommes comme au jour du vendredi saint; on n'entend plus une seule cloche, si ce n'est la sonnette des sacristains: on ne la tolère qu'au moment du *Sanctus* et de l'élévation à la messe. Un silence profond règne en ville; il n'est troublé que par les cris des sentinelles. On fait beaucoup d'arrestations. On a logé des troupes dans le palais de la duchesse Visconti, du côté de la porte Tosa. Toutes les rigueurs déployées actuellement sont la conséquence des ordres venus de Vérone et de Vienne; et la présence du général Benedek explique suffisamment l'esprit du gouvernement autrichien à notre égard.»

«Vienne, 10 février.—Les fils du complot qui vient d'éclater à Milan partent évidemment de la Suisse et du Piémont. Si le fait est prouvé, les gouvernements de ces deux pays voisins seront forcés à la fin d'adopter des mesures qui soient de nature à enlever aux ennemis de la société ces points d'appui de leurs desseins audacieux. Il n'est pas douteux que le gouvernement impérial n'exige de ces deux Etats voisins des garanties pour que le développement paisible des provinces de l'Italie ne soit pas constamment menacé par des agens de désordre auxquels on fournit des secours frauduleux au delà de la frontière. Il aura pour lui toutes les grandes puissances de l'Europe, car ce qui a toujours été un devoir de justice devient aujourd'hui un devoir d'humanité.

(*Gazette d'Augsburg*, 14 février.)

Attentat contre l'Empereur d'Autriche

Voici les dépêches télégraphiques qui ont successivement apporté à Paris les détails, contradictoires en certains points, de la tentative d'assassinat dont l'empereur d'Autriche a failli être victime.

Vienne, vendredi 18 février.

Un attentat contre la vie de l'empereur d'Autriche a eu lieu. Grâce à la protection de la providence, cet attentat a échoué.

L'assassin, qui a été arrêté, est dit-on un Hongrois.

Il se serait servi d'un fusil pour accomplir son crime, et aurait atteint légèrement l'empereur à la nuque.

Vienne, vendredi.

S. M. l'empereur se promenait sur le *Castel*, lorsqu'un garçon tailleur hongrois, ancien hussard, nommé Lassabonny, l'attaqua traîtreusement par derrière et le blessa à l'occiput.

Vienne, 19 février.

«L'empereur se promenait sur les remparts, promenade de prédilection des Viennois, lorsqu'il fut tout à coup attaqué par un garçon tailleur hongrois, ancien hussard, armé d'un poignard.

«L'assassin avait dirigé son coup vers la gorge; mais l'empereur, ayant aperçu l'arme levée contre lui, a fait avec le bras un mouvement qui l'a repoussée en arrière, au bas de la nuque.

«Le comte O'Donnell aide-de-camp de l'Empereur, qui se trouvait à côté de S. M., a aussitôt dégainé, et a porté à l'assassin un coup de sabre qui l'a abattu à ses pieds, mais il n'est pas mort, comme le bruit s'en était d'abord répandu.

«Il a été relevé aussitôt et livré entre les mains de la justice.»

«Vienne, 19 février.

«Voici des détails sur l'attentat contre la vie de Sa Majesté: L'Empereur se promenait sur le bastion (rempart) promenade des Viennois, lorsqu'il fut tout à coup attaqué par un garçon tailleur hongrois, ancien hussard, qui lui donna plusieurs coups de couteau. Après l'avoir renversé, l'empereur alla à pied dans le palais voisin, de l'archiduc Albert, où il fut pansé. De [illegible]; la blessure est sans danger; mais les médecins ont conseillé à S. M. de garder le lit.

—Une dernière dépêche télégraphique en date de Vienne, dimanche 20 février, arrivée à Paris dans la soirée, annonce que la santé de l'empereur d'Autriche est satisfaisante.

On lit dans la *Patrie* du 21 février:

La nouvelle de l'attentat commis contre la personne de S. M. l'Empereur d'Autriche, a produit à Paris une profonde sensation.

On assure que les membres du corps diplomatique et un grand nombre de personnages de distinction se sont rendus, dans la journée d'hier et aujourd'hui, auprès de M. de Hubner, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche, pour lui exprimer la part qu'ils prenaient au malheur qui vient d'arriver à l'Empereur, son souverain, et leur profonde sympathie pour son auguste personne.

Un médecin dit, en parlant du Vermifuge du Dr McLane: «C'est le meilleur remède pour les vers.» Voici le certificat de ce médecin.

Comté de Fulton, Ind. 28 février 1850.

MM. Kidd & Co. J'ai employé le spécifique du Dr McLane et je déclare que c'est le meilleur remède qu'il y ait pour les vers. J'ai acheté plusieurs douzaines de bouteilles de ce vermifuge aux pharmaciens de Rochester et de Logansport. Ma demeure étant à une distance de 9 milles de Logansport et 12 de Rochester, vous m'obligerez en me faisant parvenir [illegible]. Votre obéissant serviteur, PETER TROUTMAN

Si vos enfants ont les vers, achetez immédiatement le célèbre Vermifuge du Dr McLane.

A vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres. 12 mars 6

La personne qui est atteinte de dyssenterie, est faible et abattue elle est vraiment digne de pitié. Cependant il ne faut pas désespérer. Quelles que soient sa faiblesse et son état terrible, elles peuvent être guéries par les Amers du Dr Hoofland préparés à Philadelphie par le Dr C. M. Jackson. Nous promettons une prompte guérison au malade qui achètera ce remède. A vendre par J. WRIGHT & CO, 151, rue de Chartres. 4mars 12t

Une collection de tableaux à l'huile par de grands maîtres, ainsi que d'autres objets d'art, est maintenant exposée et peut être vue au coin des rues Canal et Carondelet. Les amateurs des beaux arts [illegible] collection, des tableaux d'[illegible] pourront en faire un choix. [illegible] 23 mars, à 6 1/2 heures par le ministère de Beard & May, encanteurs. 17 mars

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de jambons, plats côtés et épaules, qui aura lieu aujourd'hui, à 1 heure P. M., au wharf de la rue Julie, par le ministère de Murphy & Nevine.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

19 mars—Fulton School House.
19 mars—Terrain triangulaire au coin des rues Race et Nile Levée.
19 mars—4 terrains dans la rue Joséphine.
Vente sans limite de propriétés à Bouligny, Rickerville, Carrollton et Métairieville.
22 mars—Vente positive de magasins de valeur et autres propriétés foncières, au coin des rue Melpomène et Benton.
Un lot de terre dans la rue Ste-Marie.
Deux lots de terre dans la rue St-Andrew.
Maison et terrain dans la rue Tchoupitoulas.
25 mars—Maison dans la rue Willow.
Maison dans la rue Philippa.
Deux lots de terre au coin des rues St Paul et Poydras.
26 mars—Bonnes terres dans la paroisse de Est Baton Rouge.
26 mars—Succession de Benjamin Whitney.
28 mars—Succession de I. T. Preston.
29 mars—Vente de Syndic—J. P. Kirwin contre ses créanciers.
30 et 31 mars—Grande vente à Jefferson de propriétés connues sous le nom de "Propriétés Avart."
2 avril—Succession de Enoch Noyes.
6 avril—Bâtisses Paulding, au coin des rues Canal et Commerce.
9 avril—Succession de Joseph Dillingham.
14 avril—Succession J. B. Behn.
16 avril—Succession du veuve J. B. De Gruy.
Pour de plus amples détails, voir les avis.
MM. Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en briques, bien situés, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St-Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Mercredi soir, 16 mars.

Il règne encore une grande animation sur le marché au coton, bien que les transactions aient été considérables depuis dix jours. Les ventes se sont élevées à 10,000 balles à des prix fermes.

Inferieur	— @ —	Fair	11— @ —
Ordinaire	7— @ 8—	Fully fair	— @ —
Middling	8 3/4 @ 9 1/4	Good Fair	— @ —
Good-Middl.	9 1/2 @ 10—	Good and fine	— @ —
Middling fair	10 1/4 @ 10 1/2		

Les opérations de sucre comprennent aujourd'hui 1000 boucauts: Fair, de 3 1/2 @ 4 1/2 cts.—800 barils de mélasse ont été pris de 17 @ 24 cts l'inférieur, le fermenté et le choix.

Le marché à la farine est lourd. Il s'est vendu 3,000 barils de $4 @ $4 10 l'Ohio; de $4 25 @ $4 30 la St-Louis, et de $4 75 @ $5 50 les marques extra.

Les transactions de maïs ont atteint le chiffre de 5,000 sacs de 38 @ 45 cts le boisseau.

Le marché aux comestibles est animé; il s'est fait 1,200 barils porc mess non-inspecté, en lots, de $16 50 @ $15 75. Le jambon est recherché et 200 boucauts ont été achetés à 7 3/4 cts les plats-côtés et 6 cts les épaules, et un petit lot de plats côtés clair à 9 1/2 c. Une opération de 344 tierçons bœuf mess de 1re qualité a été effectuée hier à $18 50.

Le whiskey rapporte 21 cts le gallon de rectifié.

Environ 600 sacs de café ont été vendus, la plus grande partie de 9 1/2 @ 9 3/4 cts la livre.

Le change n'a pas varié:

Sterlings, de 10 1/4 @ 10 3/4; francs, 5f 25 1/4 @ 5f 18 3/4.

Traites sur New-York, à 60 jours, de 1 1/4 @ 2 p. c. d'esc.

Checks, 1/4 @ 1/2 pour cent d'esc.

Le fret est ferme. 5/8 d. le coton pour Liverpool et 1 3/4 cts pour le Havre.

Décédée hier soir, à 6 heures et demie, Madame ALBERT LEFEVRE, née MARIE CELESTE PEREZ, âgée de 35 ans. Les amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures. Le corps est exposé rue de l'Union, No 43, entre Amour et Bons-Enfants.

Décédée, hier matin, à deux heures, à l'âge de 22 ans, dame MARIA CONSECOS, épouse de M. E. L. C. McKean. Les connaissances de la famille, ainsi que celles de la famille F. Dechaufour, sont priées d'assister à l'enterrement, qui partira de la rue Plaquemines, près Ste-Marie, quatrième district, ce matin, à dix heures. Sans autre invitation.

EN débarquement du navire Sarah Bridge, du Havre: 50 paniers de 12 bouteilles Champagne marque Aigle & Lion, J. Perier Fils & Co. 25 paniers de 24 demi bout. Champagne do do. 6 do crème de Rorgy do do. THOMAS PINET & Co, 17mars 29, rue Conti

EN débarquement ex Grenada, de Bordeaux: 45 barriques vin rouge. 20 do vin blanc. 50 barils vin blanc. 500 caisses vin rouge. 12 demi pipes, 70 quarts et 65 barils United Proprietors La Rochelle Brandy, pâle et foncé. 30 quarts Cognac Pinet Castillon & Co. THOMAS PINET & Co, 17mars 29, rue Conti

SALAISONS ASSORTIES—100 caisses olives Verdales, 50 do olives farcies. 25 do cornichons à l'estragon. 25 do capres fines. 40 do anchois à la saumure, 30 do à l'huile. A vendre par NUMA LACOSTE, 17mars 147, rue Royale.

VERMOUTH de Noilly—50 caisses véritable Vermouth de Noilly, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

LIGNE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship J L Day, Talbot, Galveston
Steamship Texas, Lawless, Galveston
Navire Sidon, Shaw, Boston &
Carack, Fabre, Havre
Marathon, Hopper, Boston
Roberta, Gilbert, Barcelone
Viola, Whiting, New-York,
Barque Nevada, Chase, Boston

Arrivés Hier.

Steamship Perseverance, Forbes, Galveston
Steamship America, Sawyer, Apalachicola
Navire Old England, Holmes, Havre
Wurtemberg, Ford, Havre
Clifton, Ingersoll, New-York
Chas Chaloner, Thompson, Liverpool
Henry, (Brême), Liverpool
Barque St Lawrence, Stuart, Cork
N H Wolfe, Nickerson, New-York
Brick John S Gittings, [illegible], Havane
Waltestill, Morse, San Juan de Nicaragua

STEAMBOATS.

Harry Hill, Pilbrun, Memphis—coton.
Music, Streck, Lafourche, sucre, mélasse, coton.
Doct. Batey, Wilson, Lafourche—mélasse, sucre.
F F Kimball, Kimball, Natchitoches—coton.
New-Orleans, Whitten, de Cincinnati—beurre, chandelle, fromage, légumes, viande salée, farine, corde, porc, farine, patates, &c.
Frank Lyon, Estes, Princeton—coton.
New Latona, Hooper, Bayou Sara—mélasse, sucre, coton.
Mary Hunt, Quarrier, Louisville—farine, corde, patates, viande salée, jambon, whiskey, tabac, &c.
Compromise, Cooper, Shreveport—coton.
Fashion, Fagot, de la Bayou—mélasse, sucre.
R H Winslow, Norton, de Cincinnati—farine, whiskey, fromage, beurre, lard, viandes, corde, &c.
[illegible] Carson, Mobile—coton.
America, Johnson, Nashville—coton, tabac, maïs, &c.
A L Shotwell, Elliot, Louisville—[illegible], farine, viandes salées, lard, corde, whiskey, &c.
Gen Stokes, Brown, Rivière Yazoo.
Yuba, Hill, Rivière Wabash.
Galena, Linn, de Cincinnati—whiskey, cuir, patates, toile d'emballage, farine, corde, viandes salées, porc, chandelles, fromage, &c.

Montant le Fleuve:

Towboat De Soto, avec le navire Forest Monarch.
Un navire et une barque—noms inconnus.
Towboat Panther, avec 2 barques et un brick.
Towboat Olivia, avec 2 barques et 1 brick.
Towboat F M Streck, avec 2 navires et 1 goëlette.

Désastre.—Le navire Elsinore, capitaine Hodgdon, parti de New-York pour la Nlle-Orléans, s'est perdu sur la barre du Petit Bahama, le 17 février. On a pu sauver une partie de la cargaison. Le capitaine s'est rendu à Nassau, Nlle-Providence, et a remis ses affaires entre les mains du consul. Le navire et la cargaison étaient en partie assurés à New-York.

Chargement du navire Wurtemberg, venant du Havre.

10 barils marchandises J & J Tardos—2 caisses F. Frédeveau—100 paniers et 30 caisses vin H Valeton—100 paniers J B Preau & Co—1 caisse marchandises A Baurno—15 do S Thomas—15 do J C Reylle & Co—4 do L Jeannet & Co—100 paniers vin E Roger—7 do J Fabre—21 do E Talamon—3 do Sturzenegger & Eternod—2 do H & A Samité—7 do J B Bellocq—7 do Sauve & Benoist—1 do A Farely—8 do Bonumbol—7 do T F Minvielle—3 do L Buncher—3 do D W Stone—4 do Puig Y Puig—7 do L Montor—17 do H de Goer & Riffard—3 do A Drez—10 do C A Barrière & Co—6 do Godchaud & Hamon—1 do F Redewald & Co—4 do Henderson & Gaines—1 do Avet—1 do P Ponts—18 do F Prou—7 do Albert & Tricou—2 do J Bernade & Co—17 do M R Haggerty & Bro—100 do J P Whitney & Co—3 do L Maurel—11 do C Weinbaur—10 do Richard—4 do L Deloche—1 do B Tatout & Co—2 do D H Holmes—10 do P Leverrier—1 do Echelberger—4 do A Montgomery—4 do Lion, Pinsard & Co—40 do Talamon—9 do S Moreau—2 do J Levois—5 do Giquel & Jamison—1 do G Lavie—1 do B Turpin—marchandises à ordre—24 caisses do W H Letchford & Co—9 do J Barnede & Co.

Chargement du navire Old England, venant du Havre.

2 colis marchandises P Offrey—2 do Z Thenard—3 do N Koch—2 do Goldsmith, Haber & Co—1 do H V Baxter—4 do A W Elliott—1 do Menard & Vincent—7 do Sturzenegger & Eternod—1 do J Decourman—4 do M Tatout & Co—1 do J H Exner—1 do Albert & Tricou—1 do J Landa & Co—2 do R Aldigé—3 do C Weinbaur—1 do Haggerty & Bro—1 do O Talamon—1 do J Levie—1 do J B Preau & Co—1 do T Moreau—8 do J & J Tardos—66 do à ordre.

Memoranda.

Ports des Etats Unis.

New-York, 7 mars—Expédié, navire Richard Morse, Dinsmore, N Orléans; navire Tennessee, Beckwith, arrivé, steamer Empire City, Windle, do; parti, navire Galena, Leavitt, do; arrivé, steamship Wm Penn, Sears, do. 8 mars, arrivés barques Mary Osmey & John Bird; bricks B Patterson & Montgomery, goelette Peaslee—tous de la N Orléans.

8 mars—arrivé, navire Marathon, Vandyke, N-Orléans; navire Atlantic, do.

Newport, 7 mars—Arrivé, navire E A Millen, de la N Orléans pour Providence.

Lewes (Delaware), 5 mars—Arrivée, barque Parie, de la N-Orléans; partis, navire Walter R Jones, N Orléans; brick Buena Vista, pour la N Orléans prenant la mer cette après midi.

Baltimore, 7 mars—Arrivée, barque Lecocq, Manton, N-Orléans.

Boston, 6 mars—Arrivée, navire Oscar, N-Orléans; [illegible] Gipsey, Lincoln, do; Aquila, Newell, do; John Carver, Porter, do; Sylphida, Lowry, do; 4. Hiawatha, Balch, do; expédiées barque Aurora, Crosby, do; 6. navire Kate Sweetland, Keating, do; expédition, barque Depford, Williams, do; barque Ann Fish, Oates, do.

Ports Etrangers.

Par le steamer Cambria & Baltic.

Havre, 19 fév.—Le navire Américain Emperor, Hagerty, parti pour la Nlle Orléans est rentré au port le soir de [illegible] et il devait repartir le lendemain matin. [illegible] geant pour la Nlle-Orléans, Emerald, Adams partant sous peu; Radius, Murray, partant le 25 février; Globe, Baker, do do; Belle Assize, Grafton, 26; Athens, Robertson, partant le 1er mars.

Bordeaux, 15 février—Parti Marion, Fisher, Nlle Orléans; chargeant, Elgin & le Aluss pour la N-Orléans.

Gênes, 11 fév.—Arrivé, Sea Lion, Wilmer, de la Nlle Orléans.

Parti de Port Vendres pour la N-Orléans, 11 février, St Paul, Bavelle.

A la hauteur de Plymouth, 16 fév.—Espandola, Barton, de la N Orléans pour Anvers.

Newport, 21 fév.—Arrivé, Arkansas, Cotts, de Cork pour la N-Orléans; parti, Denmark, Brennan, pour la N-Orléans.

Dungeness 20 fév.—A l'ancre à West Bay, Espandola, Barton, de la N Orléans pour Anvers.

Fleetwood, 19 fév.—Parti, Hercules, London, pour la N-Orléans.

Cuxhaven, 16 fév.—Arrivé, Copernicus, Meyer, de la N-Orléans.

Liverpool, 15 fév.—Parti Elvira-Owen pour la N Orléans; 16, Charles Cooper, Cotts do; Horatio Thompson, do; arrivés, 22 fév., Hemisphere, Bray, N-Orléans; Crosby Foster, do; expédié Bengal, Bray, do.

Chargeant à Liverpool pour la Nlle-Orléans—Forest King, Allen; International, Brown, partant le 23 fév.; Rufus K Page, Strickland, do.

Belfast, 17 fév.—Parti, John Thompson, Hutchinson, N-Orléans.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Texas	J L Day, Talbot	8 h A
Galveston	Texas, Lawless	8 h A
Rivière Yalabusha	Troy, Gwartney	5 h P
Mobile	Ch Charles, Post	4 h P
Cincinnati	Hungarian, Collier	4 h P
Rivière Tensas	Eastport, Milliken	4 h P
Rivière Arkansas	Arkansas, Bennett	5 h P
Rivière Rouge	Shreveport, Tarbell	5 h P
Ouachita	Storm, Switzer	5 h P
Wabash	Duchess, McGuire	4 h P
Bayou de Glaize	Trenton, Glasscock	Midi
Princeton	Frank Lyon, Estes	5 h P
Rivière Rouge	Texas, Wordsworth	5 h P
Attakapas	Sydonia, Johnson	Midi
Rivière Rouge	Swan, Hill	5 h P
Rivière Arkansas	Moses Greenwood, Thomas	5 h P
Rivière Blanche	Buena Vista, McNair	5 h P
St Louis	Atlantic, Boffinger	5 h P
Riv. Cumberland	E. Howard, Northern	5 h P
St Louis	Dresden, Stewart	5 h P
Rivière Rouge	F F Kimball, Kimball	5 h P
Bâton Rouge	P. D Whitson, Elbert	5 h P
Rivière Blanche	L. Robinson, Commandeur	5 h P
Cincinnati	Eliza, Stevens	4 h P
Cincinnati	Wm Noble, Newcomb	5 h P
St Louis	Uncle Sam, Lee	4 h P
Cincinnati	Paul Anderson, Gray	5 h P
Rivière Rouge	S W Downs, Clark	5 h P
Rivière Rouge	Alabama, Kimery	5 h P

Départs des Steamers Transatlantiques.

Départs d'Europe.

Steamers	Points de départ	Destinations	Epoques
Glasgow	Glasgow	New-York	2 Mars
City of Glasgow	Liverpool	Philadelphie	2 Mars
Canada	Liverpool	Boston	5 Mars
Atlantic	Liverpool	New-York	9 Mars
Asia	Liverpool	New-York	12 Mars

UNE dame depuis longtemps dans l'instruction et pouvant enseigner l'Anglais, le Français et la Musique (piano et chant) désire trouver une place dans une famille de la campagne ou dans une institution de cette ville. S'adresser à la poste aux initiales M. D. 17m—3

MADAME ROBERT, No 156, encoignure Royale et Toulouse.

A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages, un assortiment de chapeaux de paille en tous genres, chapeaux crin fantaisie, nouveauté, un choix de capotes de crêpe dans le dernier goût, capotes de dentelles, dentelles noires et blanches, voiles dentelles, du pour mariées, mantelets, rubans, fleurs artificielles, broderies, &c. &c. Le tout a été choisi dans les meilleures maisons de Paris. Elle en fera l'ouverture le LUNDI 21 MARS.

Madame Robert fera tout son possible pour mériter la bienveillance des Dames et fera tous ses efforts pour les satisfaire. Les prix seront modérés. 17 mar—10

RUE ROYALE, No 55.

Dorure au feu—Galvanisme procédé Ruolz—Bronze par un procédé nouveau—Plaquage en argent—Archets, de matières d'or et d'argent.

CHEF d'atelier pendant douze ans dans les maisons les plus réputées de Paris, au nombre desquelles il cite la maison Teudère et Duval, le sieur D. GAST a acquis dans son état de doreur des connaissances qui le rendent propre à la parfaite exécution de n'importe quel ouvrage qui pourrait lui être confié; il réparera et mettra à neuf candelabres, lampes, lustres, plateaux, pendules, vases sacrés, huiliers, etc. Les améliorations qu'il doit à ses longues pratiques, ainsi qu'à ses expériences et recherches personnelles, assurent au public, outre le fini du travail, une modération dans les prix que l'on chercherait vainement ailleurs.

Références:
MM. P. MALLARD & Co, rue Royale,
HYDE & GOODRICH, rue de Chartres.
SIEKRECHT, rue Royale.
ALEXIS & LEVIS, rue Royale.
FABRE, Passage de la Bourse. 17 ms—1an

Cheval trouvé.

Un cheval rouge, de taille moyenne, ayant les deux pieds de derrière blancs, quelques poils blancs sur le front, sellé et bridé, s'est rendu chez le soussigné, où le propriétaire pourra le réclamer en payant les frais. ALEXANDRE LARTIGUES, rue des Ursulines, huit lots après la rue Claiborne. 17 ms—3

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS, Nouvelle Orléans le 16 mars 1853.

LES Directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de quinze pour cent sur les profits des derniers six mois, payable aux actionnaires le 20 courant ou après. J. TUYES, 17 mar—8 Secrétaire

EN débarquement du navire Grenada, de Bordeaux—40 barriques vin rouge Côte de Floirac. 20 do do St-Emilion. 20 do blanc Haut-Sauterne. 30 demi do do do. 200 caisses vin rouge Château Bonneau. 100 do do St-Julien Médoc. A vendre par NUMA LACOSTE, 17mars 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Sarah Bridge, du Havre—7 caisses truffes du Périgord en boîtes et 1/2 boîtes. 3 caisses pâtés truffés assortis, en demi boîtes, à vendre par NUMA LACOSTE, 17mars 147, rue Royale.

MIEL—20 barils miel de la Havane, épais et blanc, à vendre par LABORDE & XIQUES, 17 ms 37, rue Commune.

CAFE de la Havane à vendre en gros par LABORDE & XIQUES, 17 ms 37, rue Commune.

CIGARES—300 milliers cigares de la Havane, de bonnes marques et qualités, quelques lots à bon marché pour clore des factures, à vendre par LABORDE & XIQUES, 17 mars 37, rue Commune.

CHANGE sur la Havane, à vue, en petites ou fortes sommes, à vendre par LABORDE & XIQUES, 17 mars 37, Commune.

CIGARES de la Havane—1,120,000 de toutes les qualités, tels que: Castanon, Bella Emilia, Montoro, Ingenuidad, Perfeccion, El Sol, La Rosina, Hidalgo, Moreyda, Doce Mesas, El Milagro, Castaneda, [illegible], Yngenuidad, Cosmos, Habanera, [illegible], Rapidos, Nopol, Amber, Presidente Pierce, Castillos, Zaragozana, Martinez Ybor, Profeta, et plusieurs autres en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr, 17mars 34, rue Gravier.

EN débarquement du navire Granada, venant de Bordeaux—70 barriques vin rouge St-Julien Médoc. 30 do do blanc Haut Sauterne. 50 barils vin blanc. A vendre par X. LAMBERT, 17mars 24 et 26, rue des Magasins.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LEGISLATURE.

Baton Rouge, 16 mars.

Chambre.—64 membres répondent à l'appel.

M. Hawthorn a présenté un acte pourvoyant à l'enregistrement des noms et résidences des votants qualifiés de la ville de la Nouvelle-Orléans—Référé au comité judiciaire.

M. Warren—Un acte amendant la loi divisant la place de capitaine du port de la Nouvelle-Orléans.

La Chambre a adopté le bill fixant le salaire des juges de la Cour Suprême à $5,000, puis s'est ajournée à demain à 10 heures.

Sénat.—M. Millard, du comité des réclamations a fait un rapport favorable sur l'acte venant en aide à Emile Larre—Adopté.

M. Derbès a présenté un acte pour autoriser les marguilliers de l'Eglise St Louis, de la Nouvelle-Orléans, à disposer de certaines propriétés—Référé à un comité spécial.

La majorité du comité judiciaire auquel avait été référée la question de diviser l'Etat en vingt districts judiciaires, a fait son rapport. Sur motion, ce rapport a été mis à l'ordre du jour de demain.

Le Sénat a ensuite pris en considération l'acte créant un département pour les améliorations intérieures de l'Etat. Durant la discussion, le président ayant reçu une dépêche annonçant le décès de l'ex-gouverneur Johnson, le Sénat s'ajourne à demain à 10 heures.

(Seconde dépêche.)

SESSION SPECIALE.

Six heures et demie du soir.

Sénat.—Les membres s'étant de nouveau réunis en session spéciale, il a été résolu que le président nommera un comité de 5 membres du Sénat pour se joindre au comité que pourra nommer la Chambre, afin de prendre les dispositions nécessaires pour rendre les honneurs funèbres à l'honorable Isaac Johnson, ex-gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Résolu de plus, que le comité soit chargé d'adresser une lettre de condoléance à la famille du défunt, lui exprimant la haute estime qu'il avait su inspirer aux membres de la Législature et aux citoyens en général.

Résolu, que les sénateurs et les officiers du Sénat porteront pendant trente jours, un crêpe au bras, comme témoignage de respect à la mémoire de l'ex-gouverneur.

Résolu, que le secrétaire transmettra une copie de ces résolutions au journal officiel, ainsi qu'aux autres journaux, et qu'elles seront insérées au journal.

Affaire Gardiner.

Washington, 15 mars.

Le procès du docteur Gardiner se poursuit avec activité, les témoignages jusqu'à ce moment sont défavorables à l'accusé.

Marché au coton de New-York.

New-York, 15 mars au soir.

Le marché au coton a été animé aujourd'hui, et les ventes se sont élevées à 2 500 balles; les prix sont à peu près les mêmes.

Le steamer *Prometheus* est arrivé de San Juan, ayant à bord 400 passagers. Les dates qu'il apporte de la Californie ne sont pas plus fraîches que celles que nous possédons.

Nominations confirmées par le Sénat.

Washington, 16 mars.

Le Sénat a confirmé les nominations suivantes faites par le Président des Etats Unis:

H. Toulman, maître de poste à Mobile.

Gen. Lane, Gouverneur de l'Oregon.

MM. Thompson et Campbell, des Illinois, G. W. Thompson, de la Virginie, et Alpheus Felch, du Michigan, commissaires pour régler les titres territoriaux de la Californie; plusieurs autres nominations [illegible] ont également été confirmées. Toutes les places de Boston sont remplies et les nominations ratifiées.

Les nominations suivantes n'ont pas encore été ratifiées par le Sénat: R. E. Campbell, du Texas, commissaire des limites entre les Etats Unis et le Mexique; [illegible], collecteur à Key West; Fernando Marino, Marshal aux Florides et Geo. S. Hawkins, collecteur à Apalachicola.

La nomination de Jack Hayes, comme [illegible] général de la Californie, sera prise en considération demain (aujourd'hui).

Autres nominations. Destitutions.

Washington, 16 mars.

La nomination de [illegible] Green, [illegible] du Port de Boston, comme [illegible] naval du port de Boston, a été confirmée. [illegible]

Boston, 16 mars.

Honduras. Des lettres reçues confirment la nouvelle des troubles élevés à Honduras.

New York, 16 mars.

Marché au coton.

Il y a eu de bonnes demandes pour le coton, aujourd'hui, et les prix ont haussé de 1/8 cents la livre.

Explosion d'un steamboat.

Louisville, 16 mars.

Le steamboat *Bee* a crevé ses bouilloires hier soir, près d'Evansville. [illegible] ont été tués [illegible] le commis et quatre hommes de l'équipage ont été ébouillantés.

Les steamboats Washington et Mediator sont partis pour la Nouvelle Orléans. La rivière baisse toujours à Pittsburg.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

16 mars 1853.

Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans.

EN vertu de l'acte intitulé "Acte pour consolider la cité de la Nouvelle Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852, et en vertu des actes supplémentaires au dit acte, approuvés le 23 février et le 11 mars 1852, et conformément à l'Ordonnance No 250 du Conseil Commun, approuvée le 14 octobre 1852:

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue par les votans de la ville de la Nouvelle-Orléans, lundi 28 mars 1853, pour élire des membres du Conseil des Aldermen et vingt sept membres du Conseil des Assistant Aldermen, comme suit:

Trois Aldermen pour le premier district.
Deux Aldermen pour le deuxième district.
Un Alderman pour le troisième district.
Trois Assistants Aldermen pour le premier ward.
Quatre Assistants Aldermen pour le deuxième ward.
Six Assistants-Aldermen pour le troisième ward.
Deux Assistants-Aldermen pour le quatrième ward.
Trois Assistants-Aldermen pour le Cinquième Ward.
Deux Assistants-Aldermen pour le Sixième Ward.
Deux Assistants-Aldermen pour le Septième Ward.
Un Assistant Alderman pour le Huitième Ward.
Un Assistant Alderman pour le Neuvième Ward.
Deux Assistants-Aldermen pour le Dixième Ward.
Un Assistant Alderman pour le Onzième Ward.

Les scrutins seront ouverts à 8 heures du matin et seront fermés à 6 heures de l'après midi, aux endroits ci-après désignés et sous la surveillance des Commissaires et Greffiers ci-après nommés:

Premier Precinct—Chez P. Kramer, encoignure Annunciation et Race—Commissaires: Mark Walton, Mathew Martin, James Rose—Greffiers: H. J. Leacy, J. Durgan Jr.

Deuxième Precinct—Au café de J. Henderson—Commissaires: James Dunlap, James Golding, E. B. Osborne—Greffiers: J. S. Osborne, J. A. Adde.

Troisième Precinct—A l'Ecole Fulton—Commissaires: W. Monaghan, T. M. Converse, F. H. Quick—Greffiers: Thomas Diamond, McNus Bacon.

Quatrième Precinct—A la maison de Pompe No 18—Commissaires: J. M. Cass, R. Van Ostern, Thos H. Shields—Greffiers: David Caldwell, P. W. Leslie.

Cinquième Precinct—A la maison de Pompe No. 2—Commissaires: W. C. Seymour, J. M. Savage, W. H. Elkins—Greffiers: L. C. Dillard, Jas. H. Winfield.

Sixième Precinct—A la maison de Pompe Louisiane, encoignure Carondelet et Perdido—Commissaires: Jas. [illegible], E. L. Tracey, R. B. Sykes.—Greffiers:—W. A. Beecher, E. L. Shaw.

Septième Precinct—Chez A O Donell, rue Poydras—Commissaires:—S. Dowling, J. C. Stewart, C. M. Waterman—Greffiers: G. F. Pearson, D. A. Beecher.

Huitième Precinct—A l'Hôtel de la rue Conti, rue Conti—Commissaires: Paul Devezin, Arthur Sancier, E. Salomon—Greffiers: Wm Boze, J. M. Wagner.

Neuvième Precinct—Au Café de Salvador Pratts, encoignure Douane et Remparts—Commissaires: L. J. Harris, John Davis, Ed. Flach—Greffiers:—R. Abbott, J. W. Hernandez.

Dixième Precinct—Au Café Jefferson, rue des Chartres—Commissaires: Wm Audry, E. A. Michel, L. Le Blanc—Greffiers: Alphonse David, L. Bozounier.

Onzième Precinct—Au Café d'Orléans, rue d'Orléans—Commissaires: Francis Mouney, Valcour Fortier, V. Labatut—Greffiers:—Auguste Lejau, A. Lamothe.

Douzième Precinct—Chez Frank Alumann, encoignure Marais et Orléans—Commissaires: John McLelland, J. B. [illegible], V. Wiltz.—Greffiers: L. Gourcelle, A. Roux.

Treizième Precinct—A la maison de pompe No 4, rue de l'Hopital—Commissaires: Charles Omichen, Louis Séré, F. Correjolles. Greffiers: L. Séré, J. T. [illegible].

Quatorzième Precinct—Au Café, encoignure Chemin du Bayou et St Claude. Commissaires: Wm Reil, M. Barnett Sar, M. Guyol—Greffiers: John Baron jr, O. de [illegible].

Quinzième Precinct—A l'Ecole Publique rue des Grands-Hommes. Commissaires: E. Johnson, S. Gunault, F. C. Laville. Greffiers: A. Carsby, F. Aunoul.

Seizième Precinct—A l'Ecole, Halle [illegible]. Commissaires: E. Blanc, H. Parlange. Greffiers: A. Pitard, H. Girard.

Dix-septième Precinct—Au Café de J. B. Eastbardt, Commissaires: M. [illegible], J. O'Neill, L. Boudro. Greffiers: J. Jacobs, J. Myers.

Dix-huitième Precinct—A la Maison de Pompe No 8. Commissaires: M. Weisbecker, Michel Alaux, James Brooks. Greffiers: T. B. Heart, T. Lanaux.

Dix-neuvième Precinct—Au Dépôt du Chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires: M. Baron, J. Pierce, M. H. Breen. Greffiers: A. Ducros, jr, P. Mailloux.

Vingtième Precinct—Chez M. Garne, encoignure Montégut et Royale. Commissaires: F. [illegible], P. F. Boisfontaine, A. Bourges. Greffiers: S. Wiss, J. Laidlaw.

Vingt-unième Precinct—A la maison Chéneville—Commissaires: J. Charbonnet, N. Tremé, D. Dominguez—Greffiers: A. Tremé Jr, V. Sheldon.

Vingt deuxième Precinct—Au café de Altmeyer, encoignure Marais et Ste-Marie—Commissaires: W. C. Terrel, W. C. Goodrich, W. M. Perkins—Greffiers: W. Gilmore, M. Commandeur.

Vingt-troisième Precinct—A la maison de Pompe Chalmette, 4me district—Commissaires: G. Auch, M. B. [illegible], D. L. Dewees—Greffiers: Robt. Smith, D. Clark Jr.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Les Commissaires et Greffiers ci-dessus nommés sont priés de se présenter, sans délai, au Bureau du Maire, afin de prêter serment conformément à la loi. 17mars

Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de DOLBEAR, No 106, RUE DU CANAL.

Cette académie a été fondée en 1838 et est ouverte toute l'année pour les dames, les messieurs et les enfans. Il y a des classes particulières pour les dames. Des personnes de 15 à 50 ans [illegible] des leçons. Quelques leçons suffisent à corriger la plus mauvaise écriture [illegible]. M. Dolbear enseigne la tenue des livres [illegible]. Les nouveaux élèves seront admis cette semaine.

N. B. Heure de leçons pour les nouveaux élèves: de midi à 3 1/2 P. M. RUFUS DOLBEAR, 14 mars 106, rue du Canal

VINS DE CHAMPAGNE—150 paniers de 12 et 24 demi-bouteilles Crème de Bouzy, Sillery et [illegible], J. Perrier fils & Co, H. Desbordes et Comte de Monlet, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 65 et 67, rue St-Louis.

BOUCHONS—[illegible] balles de 20 milliers chaque, [illegible] 20 milliers chaque, [illegible] à vendre par V. & E. MAIGNAN, 15 mars 65 et 67, rue St-Louis.

VIN ROUGE—40 barriques vin ordinaire St-Estèphe, en débarquement du navire Granada, de Bordeaux, et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 17ma 27, rue St Louis.

EN débarquement du navire Grenada, de Bordeaux: 60 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille. 50 barils vin blanc Haut Sauterne. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 17mars 9 & 10, Jefferson.

EN magasin—300 caisses limons, 200 do oranges, 50 sacs amandes en coques, 450 caisses vin muscat [illegible], 25 do absinthe, Arnold, 25 do Sauvagnol. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 17 mars 9 et 10 Jefferson.

SARDINES—7000 quarts boîtes sardines de Nantes, venant d'être reçues et à vendre par FERNANDO DE FUENTES, 17 mars 22 Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Granada, venant de Bordeaux et montant le douve: 300 barriques vin rouge, 25 do do Cantenac 1847, 20 do vin blanc Haut Sauterne, 20 demi barriques do do 1846, 146 barils do do, 100 caisses do do, 500 do vin rouge, 20 quarts pipes eau de vie, Cog Père & Fils. CHARLES CAVAROC, 16 mars—8 26, rue Bienville.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DES propositions cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No 45 rue Carondelet, jusqu'au 19 du courant, pour le nivellement et les fondations de dix-sept milles de chemin, à partir de l'habitation de M. Butler Kenner jusqu'au 30me mille. Les plans et le cahier des charges peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur. 12mars JAMES CLARKE, Ingénieur en chef.

Nouvelle-Orléans, 14 mars 1853.

LES Actionnaires de la Banque des Citoyens sont invités à passer à la Banque dans le courant de cette semaine, de 9 à 3 heures, pour prendre connaissance d'un mémoire adressé à la Législature et y apposer leurs signatures. 14mars Un grand nombre d'Actionnaires.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession Ille. Morey, sont invitées à les présenter à mon bureau, dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis. Nouvelle-Orléans, 14 mars 1853. G. TOURNADE, 14mars—10 No 75 rue Conti.

CIGARES de la Havane—1,130,000 Regalias, Canones, Medias, Regalias, Cazadores, Prensados, Cilindrados, Langas, Medios, Trabucos, Panetelas, Medianos, Londres, Millar, Democratas, des marques les renommées, en magasin et à vendre par D. BORNIO jr. 17mars 34, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—79 900 Regalias, Medios Regalias, Londres Millar y Augustos, des marques les plus renommées, tels que Castanon, Ingenuidad, Castaneda, La Emilia, [illegible], Iberia, Montores, en débarquement du brick Adam Gray et à vendre par D. BORNIO Jr., 17 mars 34, rue Gravier.

EN débarquement du navire Granada, venant de Bordeaux: 70 boucauts eau-de-vie de Rochelle, L. Martin, 20 quarts do do. A vendre par J. B. PREAU & Co., 17 ma 31 et 33, rue Gravier.

CAPSULES pour bouteilles—300,000 capsules Nos 12, 13, 14 et 15, à vendre par J. B. PREAU & Co., 17 ma 31 et 33, rue Gravier.

LAMARTINE. Histoire de la Restauration. Ouvrage entièrement terminé, 8 volumes in 12. En vente chez Vor HEBERT & CO., 16ma 149, rue de Chartres.

LIBRAIRIE.

RECU par les derniers arrivages du Havre:
Mérimée, Episode de l'Histoire de Russie.
Berlioz, Les Soirées de l'Orchestre.
Delteil, [illegible].
Raspail, Histoire de la Santé et de la Maladie. 3 volumes in 8°.
Quelques publications populaires à bon marché.
LE BON JARDINIER pour 1853.
En vente chez Vor HEBERT & Co, 16 ma 149 rue de Chartres.

Vor. HEBERT & CO, 149, Rue de Chartres.

PAPIER de couleur français, convenable pour [illegible] pour les fabricants de cigares. 16mars

AU LIVRE ROUGE, 56, Rue de Chartres.

RECU par [illegible]:
A. de Humboldt, Cosmos, Tableau de la Nature.
A. de Lamartine, Histoire de la Restauration, 8 vols.
[illegible]
St M. Girardin, Cours de littérature [illegible].
A. de Musset, Confession d'un enfant du siècle.
A. Houssaye, Sous la Régence.
[illegible] de M. Guizot, œuvres de [illegible], Théatre complet de Ponsard, [illegible].
16mars A. PAYA & CO, 56 rue de Chartres.

LECTURE A BON MARCHE.

Publications illustrées de 5 cents à $1.

RECU par [illegible], un grand nombre de Brochures illustrées contenant [illegible] Dumas, Eugène Sue, Walter Scott, Cooper, P. de Kock, Balzac, Jacob, Paul Féval, Eug. Sue, &c. En vente chez A. PAYA & CO. 16mars 56 rue de Chartres.

EPICERIE à vendre.—A vendre une Grocerie bien achalandée située au centre des affaires, et faisant 15 piastres de recettes journalières. Conditions comptant. Pour plus amples détails s'adresser à BERNARD TURPIN, 17mars No 20 Vieille Levée.

MARCHANDISES NOUVELLES. Mme M. SCHELL, Encoignure Hopital et Vieille Levée.

Mme M. SCHELL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle a reçu par les derniers arrivages des ports américains et étrangers, un assortiment complet de marchandises de fantaisie, tel que:
Organdies riches imprimés,
Organdies riches imprimés, avec bandes.
Organdies riches imprimés, avec volants.
Jaconats riches imprimés.
Jaconats riches imprimés, avec bandes.
Barèges riches imprimés, avec volants.
Manchettes, chemisettes, broderies.
Ombrelles, mantelets, dentelles, chapeaux pour dames et enfants.
N. B. Venant d'être ouvertes 3 caisses calicos, garantis bon teint, à 10 cents la yarde.
Mme Schell est décidée à vendre ses marchandises au meilleur marché qu'aucune autre maison de la ville.
Les personnes qui ont besoin de marchandises [illegible]. 15mars—1m

VERMOUTH—100 caisses Vermouth de Noilly fils & Co, [illegible]. A vendre par ANT. GIRAUD, 16 mars 46, Vieille Levée.

VINS en caisse—600 caisses vin rouge St Julien, 250 do do qualités, 50 do vin blanc Sauterne. A vendre par ANT. GIRAUD, 16 mars 46, Vieille Levée.

VIN Bergeon—30 barriques vin rouge Bergeon, 40 do vin de Bordeaux. A vendre par ANT. GIRAUD, 16mars 46, Vieille Levée.

HUILE PLAGNIOL—150 paniers huile véritable Plagniol, à vendre par ANT. GIRAUD, 16mars 46, Vieille Levée.

SALAISONS—300 caisses salaisons assorties de Marseille. A vendre par ANT. GIRAUD, 16 mars 46, Vieille Levée.

BOUCHONS—30,000 bouchons régliers et pontus, à vendre par A. GIRAUD, 16 mars 46, Vieille Levée.

BOUTEILLES—50 paniers bouteilles 22 onces, à vendre par A. GIRAUD, 16 mars 46, Vieille Levée.

INCESSAMMENT attendu de Bordeaux par le Niagara, 40 barriques vin rouge, 50 caisses fruits à l'eau de vie. A vendre par A. GIRAUD, 16mars 46 Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par les soussignés: 50 barriques vin rouge, 30 barriques vin rouge pour familles, 250 caisses vin St-Julien, 295 do vin Côte-Rôtie, 155 do vin blanc Chateau Rieussac, 180 do vermouth Picard & Co, 90 do eau de fleur d'oranger Léandre Jardon, 15 do absinthe, 25 do vieux vins de Xérès, [illegible], Meursault, Volney, &c., 180 do vin Muscat Frontignan, 16 quarts de barriques cognac des marques bien connues de J. H. Lafontaine et J. Lomprey, 170 dame-jeannes de 2 gallons chaque, 15 paniers champagne, 30 balles, de 15,000 chaque, bouchons superfins et extra fins, 75 paniers huile véritable de Plagniol, 40 balles amandes supérieures du Languedoc. PAUL JUGE FILS & Co, 15ma 27 rue St Louis.

SEL DE ROCHE—50 barils, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville. 15mars

IMPORTATIONS NOUVELLES d'étoffes de toile et de coton,—par les navires Inez, Belle Rock et Squantum, de Liverpool.

TOILES d'Irlande de la plus belle qualité; toiles à draps 12/4; coutils; toiles à courtepointes; toiles damassées; brins; étoffes de couleur; toiles grises et nankins; toiles et étoffes rayées et à carreaux; gingas; serviettes, nappes et essuie-mains; toiles de Hollande écrues et blanches; étoffes pour habitations; bobinets; mouchoirs de batiste blancs et en couleur; toiles pour taies d'oreiller; osnaburg; burlaps; dowlas, etc.

Aussi pour le Mexique:

Linons et mousselines de couleur, impériales, ginghams à raies, mousseline de Suisse, châles en coton et à ramages, mouchoirs de Madras, courtepointes, platilles lisas, toiles de Bretagne, estopilles, toiles à drap de Russie, listings, layettes fils en bobines et en pelottes, etc., etc., en débarquement et à vendre par O. B. GRAHAM, 14mars—2w 96, rue Gravier.

New-York Brandy!

25 BARILS New-York Brandy, 4me preuve, à vendre par BERNARD TURPIN, 14mv—6 20, Vieille Levée.

RECU par le Lemuel Dyer, du Havre et à vendre par le soussigné:

Articles pour Pharmacie.
25 k. fleurs de violettes, 50 do do guimauve,
25 feuilles et fleurs de bourrache.
20 fleurs de tilleul, 20 do de coquelicot,
20 do de pied de chat,
50 do et feuilles de mauve,
50 rac. de saponaire, 10 do do de patience,
20 do de fougère mâle, 10 do do de Bardane.
10 chardon Bénit, 10 do do Rolland,
10 Dictame de Crète, 5 do de Pierre Terreste.

Produits chimiques.
Nitrate d'argent fondu, valérianate de quinine et de zinc, muriate de quinine, bromure de potassium, iodure de fer, de soufre, d'arsenic et de potassium, chlorure d'or, &c.

Divers.
Pâte de Regnault, de mou de veau,
Sirop de Briant, de Nafé,
Liqueur de Labarraque.
P. CUSACHS, 14mars Encoignure Royale et St Philippe.

CONSERVES de violettes—40 livres de conserves de violettes, de Bordeaux, à vendre par P. CUSACHS, 14mars Enc. Royale et St-Philippe.

20 BARILS huile de Palma Christi No 1, à vendre par P. CUSACHS, 14mars Enc. Royale et Condé.

DEPOT DE TAPIS, 22, rue de Chartres.

NOUS avons en main un grand assortiment de Tapis de velours et de Bruxelles, trois plis, tapis de Venise, ingrain, [illegible] toiles cirées, [illegible] couvertures de piano et de tables, [illegible] stores de fenêtres, &c. &c. [illegible] Le tout est offert en vente aux plus bas prix [illegible]. 14 mars—6 A. BROUSSEAU & Co.

[illegible]

Livres à copier améliorés.

LES soussignés, agents dans les Etats du Sud pour les LIVRES A COPIER EN PARCHEMIN DE MANN, en reçoivent un approvisionnement complet, avec feuilles imprimées de 300, 500, 700 et 900 pages.

Les livres sont solidement reliés et conçus sur parchemin; 16 dos en cuir brut.

Ces livres ont obtenu la préférence sur les autres partout où ils ont été introduits.

Une seule page d'écriture s'attachera à une autre sur le papier à copier commun, mais une copie parfaite et distincte peut être faite sur le PAPIER PARCHEMIN.

Le papier parchemin étant fait avec des étoffes de fil, on peut y tracer des lignes sans que le papier boive.

Aussi: Un grand approvisionnement de presses à copier à des prix réduits.

A vendre par E. R. STEVENS & CO. 9 fév—1m 51 et 53 rue Commune.

Académie d'écriture et de tenue des livres de Dolbear, No 106, rue du Canal, ancien N. 56.

Les nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de DOLBEAR, No 106, rue du Canal. L'établissement est ouvert toute l'année. Les citoyens et les étrangers sont invités à visiter l'Académie. Il y a des classes particulières pour les dames. Quelques leçons suffisent à corriger la plus mauvaise écriture. Les élèves qui sortent de cet établissement trouvent facilement à s'employer dans de bonnes maisons. RUFUS DOLBEAR, 14fév—30 106, rue du Canal.

A vendre ou à louer à Est-Pascagoula.

UNE maison et un grand terrain, y compris les écuries, les maisons à bains, &c. Cette maison est la première à l'est de la résidence de M. Dolson et était occupée, l'année dernière, par le général Twiggs.

Aussi—Une maison de campagne et un grand terrain, avec écuries, maisons à bains, &c. contiguës à la propriété du capitaine Waterman.

Aussi—La résidence du soussigné et un grand terrain, avec écuries, maisons à bains &c.

Aussi—Un café faisant face au nouveau wharf, une [illegible] en briques, des billards, &c. [illegible] wharf.

Toutes ces propriétés sont situées en face de la baie de Pascagoula; les maisons et terrains sont en très bon état et très commodes.

Pour les conditions, s'adresser à Williamson, Zarate & Co, Nlle-Orléans, à W. S. Dolson, Pascagoula, ou à JACOB BAPTISTE, Mobile. 4mars—1m

EN magasin et à vendre par les soussignés: 50 barriques vin rouge bon ordinaire. 20 barriques vin rouge vieux [illegible] & Valery. 25 demi barriques vin rouge [illegible]. 10 quarts de pipes vieux vin de Porto. 10 do et huitièmes de pipes Cognac, [illegible] & Co. 15 caisses absinthe Yersin & Lecoultre. 25 do vermouth L. Noilly fils & Co. 20 do fruits à l'eau de vie. 40 do truffes, cèpes à l'huile et petits pois. A vendre par P. LONGIS & GRATIAA. 11mo No 20 rue de la Douane.

EAU de vie—25 quarts et huitièmes de pipes eau de vie de Cognac marque Reine Berthe, sous les clefs de la douane, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 14mo No 20, rue de la Douane.

VIN DE MADERE—Constamment en magasin, des qualités supérieures, de la marque de Lacave & Echecopar, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 14mo 20 rue de la Douane.

BOUCHONS—15 balles, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 14 mars 20, rue de la Douane.

PORTO de M. Reig—50 quarts de pipes à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 14 mars No 20 rue de la Douane.

CARGAISON à vendre à livrer—Attendu journellement par le navire Diana, venant de Cadix, les articles ci-après: Vin de Porto (marque de la couronne). Do. de Burgundy Port, do. Do de Xérès divers qualités, do. Do. de [illegible], do. Do. de Madère, do. Bouchons à vin et à soda, olives &c. &c. P. LONGIS & GRATIAA, 14 mars No 20 rue de la Douane.

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement du navire Olivia, venant du Havre: 20 paniers grandes bouteilles champagne Sillery mousseux, de J. Perrier fils & Co. 12 paniers demi bouteilles do. do. do. 25 paniers grandes bouteilles champagne [illegible] mousseux, même marque; 12 paniers demi bouteilles do do. A vendre par E. TALAMON, 14mo 160, rue Royale.

Damejeannes Damejeannes.

INCESSAMMENT attendu par le navire J. H. Glidden, venant du Havre: 2000 damejeannes de 4 gallons, 100 do de 3 do, 100 do de 2 do, 100 do de 1 do. A vendre à livrer par E. TALAMON, 14mo 160, rue Royale.

EN MAGASIN—Bouteilles vides 22 onces, vermouth de Noilly & Co, muscat de Frontignan, savon de Marseille, huile d'olive de [illegible], câpres et demi bouteilles, anchois assortis, moutarde diaphane de Louit frères et Co, bougies transparentes, absinthe vert, vin rouge et blanc en caisses divers, cornichons et qualités, eau de fleur d'oranger, champagne, marques Cardinal de Richelieu et de la [illegible], bouchons pontus [illegible] &c. &c. à vendre par E. TALAMON, 14mo 160, rue Royale.

BERGASSE—50 barriques, en magasin et à vendre par E. TALAMON, 14mo 160, rue Royale.

Madame Jourdan ci-devant Madame [illegible]. No. 134, rue Ste Anne.

Pommade pour les Cheveux.

Mme JOURDAN a l'honneur de prévenir le Public qu'elle tient toujours, à son établissement No 134, rue Ste Anne, encoignure Dauphine, une Pommade qui noircit les cheveux et les fait pousser promptement.

Le grand nombre de personnes qui ont fait usage de [illegible] cette pommade, offre une [illegible] recommandation au Public. Cette Pommade est composée seulement de substances végétales et non minérales. 12mars—1m

AVIS. Nous avons associé aujourd'hui à nos affaires, MM. L. A. LEVY Jr et HORACE HARBY. La société continuera comme par le passé. N. BARNETT & CO. No 3, rue des Magasins. Nlle Orléans, 2 mars 1853. 11mars—1m

A LOUER Plusieurs Bureaux au No 10, rue Conti. S'adresser sur les lieux. 11mars—6

Vor. HEBERT & Cie. 149 RUE DE CHARTRES.

Reçu par le Geo. Hurlbert—Une caisse de magnifiques registres pour comptabilité. ENTRE AUTRES: Quelques jeux de livres (dorsal Jésus, 2 mains) garnis en cuir vert à dos brisés. Recommandés particulièrement à MM les Négociants, Commissionnaires, Marchands. 10 mars

Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres.

Par le navire Hurlbert.

Publications populaires à bon marché. Ouvrages de Dumas, Geo. Sand, Balzac, Paul Féval, Jacob, Voyages, &c. &c. &c.

Tabeuda, Dictionnaire espagnol et français.

Boîtes de Boston,

Plumes d'oie &c. &c. &c.

Conques. 10 mars

A vendre

Par J. B. Derrey, courtier, 86, rue de la Douane.

Une domestique négresse, âgée de 33 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, avec ses deux enfans, âgés l'un de 7 ans et l'autre de 5 ans.

Deux autres, [illegible] de 36 ans, [illegible] cuisinières et blanchisseuses.

Les esclaves ci-dessus sont garantis pour tous les rapports.

Aussi—Plusieurs terrains face au canal Carondelet, et diverses propriétés de valeur dans le faubourg Tremé et dans le 2d district. 9 mars

RICHARD ALDIGE & Co., 35, rue de Chartres.

RECU par les navires Peter Marcy, Wm Nelson, Connecticut et John G Coster, venant du Havre, un large assortiment de marchandises de printemps et de fantaisie:

Cotonnade française, coutils, piqués, [illegible], indiennes, percales, jaconats, batiste d'Ecosse, organdis et mousseline, barège, [illegible], étamine, alpaca, dentelles, valenciennes, mouchoirs, [illegible], tulle broderie anglaise, lingerie et bonneterie.

Soieries: Rubans, ombrelles, marquises, parapluies, chemises, cols, cravates, gants, corsets; aussi un assortiment de [illegible] articles de chasse.

Fantaisie de Paris en tous genres.

Attendu par les navires G. Hurlbut, Lemuel Dyer et Wurtemberg, venant du Havre, un complément des articles décrits ci-dessus. 18 jan

AVIS.

NOUS informons nos amis et le public que la mort de notre associé ISAAC HOBBS ne changera en rien notre maison de commerce pour la vente de chaussures et chapellerie, qui sera continuée comme par le passé par les associés survivans, sous la même raison sociale de I. Hobbs & Cie. OMER GAILLARD, ROBERT B. AUCOIN. Nlle-Orléans, le 14 mars 1853. 15mo—1m

Dissolution de société—La société existant sous la raison sociale de A. COUTIN & RANSON étant arrivée à son terme, est dissoute d'un commun accord. La liquidation sera faite conjointement par les deux associés, qui continueront séparément le même genre d'affaires. Nouvelle-Orléans, 15 mars 1853. A. COUTIN & RANSON, 15 ms—15 13 rue Bienville.

Librairie Franklin à vendre.

MES occupations me forçant de faire une longue absence, je vendrai cet établissement bien achalandé à des conditions très favorables. Les affaires en augmentent tous les jours et la personne qui achèterait cette librairie en retirerait de grands profits. Pour plus amples détails, s'adresser au soussigné, au magasin en face la Place Jackson. 15 ma J. FOWZER.

Bon marché!! Pas de charlatanisme!!! 20,000 yardes de Calicos à 10 CENTS LA YARDE.

Ce calico se vend 12 1/2 cents la yarde dans tous les magasins de la ville.

Venez et jugez.

Mme M. SCHELL, encoignure Hopital et Vieille Levée, No 166. 15 mars—1m

P. MALLARD & Co, 67, rue Royale.

OFFRENT la balance de leur stock de tapis au prix coûtant.

Nous venons de recevoir par les derniers arrivages de New-York, 600 pièces de nattes de toutes dimensions et des premières marques, que nous vendrons au plus bas prix.

Nous avons présentement en magasin un très bel assortiment de meubles pour chambres à coucher, tels que: armoires, armoires à glaces, lits, lits Victoria, toilettes duchesses, tables de nuit, lavabos, etc., en acajou et palissandre, et fait dans le dernier goût. Aussi un bel assortiment de rideaux mousseline et bobinets, glaces, porcelaines, cristaux, coutellerie, plaqué, etc.

Avis.

M. P. MALLARD étant sur le point de partir pour l'Europe, prévoit, comme de coutume, tous les ordres qui lui seront confiés. 15 ms—12

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT

CAVELIER & MAXENT, Rue Royale, No. 162.

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 16d

EN magasin et à vendre par le soussigné, 10 barriques vin rouge St-Julien Médoc, pour famille. 10 do do vieux Margaux [illegible]. 100 barils vin blanc Haut-Sauterne, 1er choix. A vendre par A. DELAMARE, 14 fév No 8, rue Bienville.

Avis à MM. les marchands de la campagne.

GOBELETS ordinaires, convenables pour le détail ou l'exportation—1500 douzaines différens modèles et prix, à vendre par C. CARRERE, 21 fév encoignure Condé et Madison.

LIBRAIRIE P. MEYER. Rue Royale, 173, entre Toulouse et St-Pierre.

CONSTAMMENT à vendre à des prix excessivement réduits: Ouvrages de Littérature, Sciences,—Voyages,—Art Mécanique,—Médecine,—Livres de Droit, Atlas, livres rares, ouvrages illustrés et reliés.

Par les derniers arrivages, un grand choix de romans illustrés, [illegible].

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux: [illegible]

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1853.

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette Succursale pour l'année 1853:

Wm. H. Avery, Jas. W. Zacharie,
Wm. L. Lanier, A. Brother,
M. Greenwood, J. U. Lavillebeuvre,
S. M. Kennedy, Wm. Tufts,
J. [illegible], A. H. May.

Et à une réunion qui a eu lieu aujourd'hui, Wm. H. Avery a été nommé président à l'unanimité. 9 mars—1m R. J. PALFREY, Caissier.

Librairie Religieuse et Classique, 203, rue Royale, au coin de la rue d'Orléans.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de:
Chandeliers et Croix d'autel,
Croix de procession,
Encensoirs, Bénitiers,
Ostensoirs, Calices,
Lampes perfectionnées [illegible].
Aussi—Quelques BIBLES de Sacy, in-4° et grand in-8°, illustrées.
Boîtes de médicamens homéopathiques, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits. 16mars—15 CHARLES GUERIVEAU & Co.

Shanghai, Cochin China et autres grosses volailles à vendre.

Les planteurs qui désirent acheter des Shanghai, Brama Pootras, Chittagong de choix et autres grosses volailles, sont invités à venir examiner la grande et belle collection de volailles à la "Maison Blanche," au coin des rues Esplanade et Dorgenois, en face du Marché du Chemin du Bayou.

Les volailles sont garanties de pure race et viennent du célèbre stock de [illegible].

De bons œufs frais à vendre pour la couvée.

Les omnibus du Chemin du Bayou passent près du Marché tous les quarts d'heure. 16 ms—30

PAPIERS PEINTS FRANCAIS. DELCROIX—Importateur. No. 106, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

APPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires, &c., sur

Le grand assortiment de PAPIERS PEINTS,

qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, des dessins les plus nouveaux et des meilleures fabriques, pour maisons, cafés, salons, &c. Papier haut satin (blanc Alva) papier glacé, sujets historiques, salle à manger, marbres, bois, statues, corniches, gravures, devants de cheminée, petits satins, papiers communs, depuis 10 jusqu'à 25 cents.

Les personnes qui viendront examiner son stock s'assureront qu'elles ne peuvent trouver mieux, ni surtout à meilleur marché. 9 sept—6

Galerie Daguerréotype de MOISSENET, No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

LES personnes qui désirent faire faire leurs portraits au daguerréotype sont invitées à visiter la galerie MOISSENET; elles pourront se convaincre alors par elles-mêmes de la valeur des daguerréotypes de cette maison. A l'aide d'un procédé de son invention, et d'une longue expérience en photographie, M. Moissenet obtient des résultats que les autres artistes ont vainement cherchés jusqu'à ce jour; la ressemblance parfaite, les teintes douces et vigoureuses, et l'animation des traits. 21 déc—1m

EN magasin et à vendre:—30 caisses fruits au jus assortis de J. Feneau, 500 quarts-boîtes sardines Deffée & Co. 1,000 quarts do, 121 paniers huile d'olives véritable Plagniol, 40 barriques vinaigre de vin blanc, 30 caisses raisins Layers, 7 do pickles anglais, 4 do Worcestershire sauce, 40 do olives et câpres, 12 do cornichons français, 15 do olives farcies, 3 tonneaux Gruyère. Par FAURES & NORMAN, 8 mars 31 et 35, rue Royale.

EN magasin et à vendre:—20 caisses absynthe Ed. Pernod, 15 caisses kirsch Berthoud, par FAURES & NORMAN, 8 mars 31 et 35, rue Royale.

EN magasin et à vendre:—75 caisses Ch. Haut Brion de J. F. Larrieu, par FAURES & NORMAN, 8 mars 31 et 35, rue Royale.

Conserves de St-Louis.

LES soussignés continuent à recevoir constamment un grand assortiment de conserves de la fabrique de [illegible], de St Louis, dont ils sont les seuls agents à la Nouvelle Orléans. FAURES & NORMAN, 13 fév 31 et 35 rue Royale.

AVIS.

Gustave Porée. Léon Girard.

POREE & GIRARD, Marchands Commissionnaires.

Importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs, etc., Rue [illegible] No 7, près la rue Vieille Levée. 31 janv—1m

Usine Shakespear pour la fonte du fer et du cuivre.

WHEELER, GEDDES & Co, No 208, RUE GIROD.

Fabrication de machines à vapeur et autres appareils.

F. E. WHEELER, JOHN GEDDES, [illegible] WOOD. 19 jan—1m

LANGUE ANGLAISE.

M. PARMANTIER se propose de commencer, cette semaine, un cours d'anglais pour les personnes qui désirent se familiariser avec cette langue d'une manière prompte et sûre. Ceux qui voudront suivre ce cours, sont priés de s'adresser au professeur, rue de la Commune No 9. 4 fév

MADAME FREMINEAU.

DESIRANT quitter les affaires, offre à vendre au prix coûtant le joli fonds de marchandises de sa maison de modes. L'INSTALLATION du dit magasin, très avantageusement situé, à côté de M. Holmes, est également à vendre à des termes très raisonnables.

Les personnes qui doivent à Mme Fremineau sont priées de venir régler leurs comptes pour le 1er mars. 12 fév—1m 112 rue du Canal.

TABAC ---TABAC.

LES soussignés, ayant commencé de recevoir une consignation de tabac de 5 morceaux, etc. à la livre, sur laquelle ils appellent l'attention particulière des marchands.

Ils ont également en magasin et continueront à recevoir, pendant la saison, et directement des manufactures de la Virginie, un approvisionnement de marques les plus recherchées de tabac d'une livre, d'une demi livre, 5 et 8 morceaux à la livre, en caisses de toutes dimensions.

Vieux rye whisky pour familles et vieille eau de vie de pomme toujours en main.

Les soussignés sont agents pour la vente du tabac tordu de la célèbre marque John Dean, de Warwick, Otey & Co. [illegible], des marques de Robert Morris et un grand nombre d'autres marques des plus renommées. MACMURDO & WARWICK, 11fév—3m 75 rue Gravier.

Habillements pour enfans et jeunes-gens.

F. FABRE & CO. Encoignure St Charles et Commune, (Au-dessous de l'Hotel St Charles.)

APPELLENT l'attention du public sur leur grand assortiment d'habillements pour jeunes-gens et enfans. Ces vêtements sont de la dernière mode et sont offerts en vente aux conditions les plus raisonnables. 15 fév

Avis aux familles.

FLANELLE FRANÇAISE CROISEE ET UNIE.

CONSTAMMENT en mains et à vendre en détail par T. F. MINVIELLE, 3 fév—30 66 Chartres, enc. Bienville.

F. A. GONZALES. Marchand de Foin, Maïs, Avoine, etc. No 11, Front Levee, entre Douane et Bienville.

A constamment en main de l'AVOINE d'Egypte, POIS pour VACHES, POMMES de terre pour plant, et GUANO du Pérou. 27 janv—1m

POIS DE VACHE, POUR PLANT A VENDRE.

POIS de vache pour plant—400 sacs pois de vache frais, de la Caroline, pour plant, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, 18fév No 11 Front Levee entre Douane et Bienville.

AVOINE d'Egypte pour plant—500 sacs avoine d'Egypte ou avoine noire, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, 27 janv No 11 Front Levée et 110 1/2 rue Commune.

LE FERMIER DU NORD.

LE numéro pour le mois de février a été reçu et peut être livré par J. FOWZER. 5 av Librairie de Franklin, Place Jackson.

Chemises françaises. 30, rue de Chartres.

A VENDRE à très bas prix par les soussignés: 30 douzaines chemises toile, grandes tailles, 10 do do do brodées riches, 10 do do devant toile, dern. modèles, 20 do do percale, do do, 20 do do Madapolam do do, 10 do do en couleur. LAGAY & LECANU, 8 fév 36, Chartres.

AVIS AUX MODISTES.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de rubans pour chapeaux, de fleurs artificielles, de chapeaux de paille nouveaux, de broderies, de dentelles et tulles façonnés; et autres articles convenables pour modistes.

Toutes ces marchandises sont offertes aux conditions les plus libérales. J. LOUVRIER, 25 fév—30 43, rue de la Douane, près de Chartres.

J. CAMBEGUE, Marchand Tailleur, 108, rue Royale, entre St Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Lemuel Dyer et Geo Hurlbut, du Havre, un assortiment complet de MERINOS noir, DRAPS légers noir et couleur, PIQUES, nouveauté pour gilets, COUTILS blanc et couleur pour pantalons, caleçons et chemises de mérinos, &c. qu'il vendra au plus bas prix. 5 mars—1m

TH. RIMBERGER, D. M., Médecin élevé en Allemagne et à Paris, RUE DU MAINE, No 53, entre les rues Condé et Royale. 4 fév—6m

SI madame Jérôme Falco ou Talco, dont la famille se nomme Pérouelle, est à la Nouvelle Orléans, nous avons un avis important à lui communiquer.

Toute personne pouvant nous mettre sur la voie de trouver ladite Dame lui rendrait service. DARBY & TREMOULET, 10 mars—6 No 24, rue Bienville.

CHAUX—3000 barils chaux fraîche du Cap Girardeau, "Richards Cape Lime," à vendre par P. M. MONSSEAUX, 15fév Encoignure St-Louis et Robertson.

CIMENT—300 barils ciment hydraulique de Newark, à vendre par P. M. MONSSEAUX, 16fév Encoignure St-Louis et Robertson.

BOUGIES—300 caisses bougies, à vendre par BRUGUIERE & CO, 16fév 27, rue Bienville.

CARTES A JOUER—150 grosses cartes à jouer 1 et 2 têtes, à vendre par URIAH A. POLLARD & Co, 8fév 76, rue du Canal près Chartres.

A. BARBAUD, No 49, rue de Chartres.

VIENT de recevoir par le Lemuel Dyer:
Un très bel assortiment de peignes en écaille pour coiffure, dans le dernier goût,
Chemises toile, devants toile et de couleur,
Un très beau choix de bracelets à la dernière mode et à des prix modérés,
Voitures et calèches pour enfans,
Divers objets de fantaisie,
Un grand assortiment de cheveux,
Parfumerie fine, telle que pommade au jasmin, à la rose et autres odeurs.
Il vendra au prix coûtant un très beau choix de vases en porcelaine et plaqué, ayant décidé à ne plus tenir cet article.
Il continue à donner des leçons de coiffures et faire sur commandes toute espèce de coiffure.
Il continue également à vendre l'eau de fleurs d'oranger de première qualité. 25 fév

CHAPEAUX—300 caisses venant d'être reçues par les navires Hudson et Vicksburg, arrivés de New-York, comprenant un assortiment de choix de chapeaux soie noire, laine, forme Kossuth, pour hommes et enfans, à vendre à bon marché, par J. M. GOULD & Co. 11 fév No 8, rue des Magasins.

Alcohol!

40 BARILS alcohol, à vendre par BERNARD TURPIN, 14mo—6 20, Vieille Levée.

COGNAC—300 [illegible] cognac, demi-pipes, quarts de pipes et huitièmes, des marques A. Hennessy, Union-Vineyard Proprietors, Eyquem, Heidenburg 1846 et 1850, Chs Jobit & Co, Larronde 1825, [illegible]. A vendre par V. & E. MAIGNAN, 65 et 67, rue St-Louis.

VINS en barriques et en caisses, vin Muscat de Frontignan, fruits à l'eau de vie, [illegible], vin de Madère, [illegible] à vendre par V. & E. MAIGNAN, [illegible].

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 17 mars,

LE PROPHETE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

M. [illegible]—Mme WIDEMAN.

En attendant MOISE, grand opéra en 4 actes, de Rossini.

On commencera à 6 heures 3/4.

THEATRE DES VARIETES

Mercredi, 16 mars,

Bénéfice de M. R. C. WHARTON,

(Du Picayune de la N. O.)

Auteur de la comédie intitulée "THE YOUTH [illegible]" jouée par les ENFANS BATEMAN plus de 200 fois aux Etats-Unis et en Angleterre.

Le bureau est ouvert au contrôle. Les personnes qui ont déjà acheté des billets peuvent se procurer des [illegible] aujourd'hui et demain au bureau du contrôle.

THEATRE ST-CHARLES.

Deuxième représentation de Mlle JULIA DEAN. Jeudi 17 mars—INGOMAR THE BARBARIAN. Mlle Dean remplira le rôle de Parthenia. Le spectacle se terminera par THE LOAN OF A LOVER.

BAL DE SOCIETE.

Au bénéfice de familles dans l'indigence.

UN Bal de Société sera donné le mercredi 30 mars 1853, dans les salons de la loge la Parfaite Union, rue des Remparts, au bénéfice des pauvres dans l'indigence.

Les messieurs qui désirent souscrire à ce bal, sont priés de s'adresser à M. H. Roffier au bureau No 11, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St Louis.

M. H. E. Lehman a généreusement offert ses services pour conduire l'orchestre de ce bal.

La réunion des souscripteurs aura lieu le mercredi 23 mars au bureau susdit, à 7 heures P. M. afin d'élire les commissaires, faire les invitations et adopter les règlements dudit bal. 17 mars—4

LE GRAND MUSEE DU SUD

Est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 11 heures. Ce musée renferme plus de curiosités naturelles et artistiques qu'aucun autre musée des Etats-Unis. Le public peut voir en outre

Les soirées magiques du professeur Jacko.
La famille Chinoise
Le grand ours gris, Général Jackson
L'enfant sauvage de Ceylan,
Le monstre de mer, le zeuglodon.
Prix d'entrée [illegible]

La jeune Géante américaine, costumée à la Bloomer.

EXHIBITION DURANT LA SAISON.

EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. de Señor Vannucchi, actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL, rue St Charles encoignure Perdido.

Billets d'entrée—50 cents. Les enfants et les domestiques, moitié prix. Les élèves, lorsqu'ils viendront en corps, 15 cents chaque. [illegible] Pour les détails voir les petites affiches. Les portes seront ouvertes tous les jours, [illegible] à midi et le soir.

En outre des Figures en cire, on verra la Jeune Géante Américaine, âgée seulement de dix huit ans. Sa taille est de 6 pieds 4 pouces et elle a 5 pieds de circonférence à la ceinture. Elle pèse 512 livres et est parfaitement proportionnée dans toute sa personne. Cette jeune géante a été engagée pour quelques jours seulement et sera visible à dater d'aujourd'hui samedi, 26 du courant.

Les prix sont les mêmes. 26 fév

MUSEE DE DAN RICE,

Contenant un Million de Curiosités.

DAN RICE exhibe, en ce moment, à son Musée l'Enfant Sauvage de Ceylan, [illegible] le monde scientifique.

Un grand OURANG-OUTANG vivant.

L'Heureuse Famille, qui charme tous les spectateurs.

Des milliers d'exemples de l'Histoire naturelle.

Une grande collection d'animaux vivants [illegible] d'une grande rareté, une dépouille du Céleste Empire, dans laquelle se trouve un des descendants de l'Empereur de Chine.

Un Modèle de la ville de SAN-FRANCISCO qui restera exposé cette semaine seulement.

DAN RICE exhibera bientôt la relique extraordinaire, le ZEUGLODON.

Le Musée est ouvert de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

Les dames peuvent visiter l'établissement à n'importe quelle heure de la journée.

Prix d'entrée 25 cents, enfants moitié prix.

BAL DE LA St-JOSEPH

Le cinquième et dernier Grand Bal de Société paré et masqué, sera donné par les jeunes gens, à la SALLE DES ODD FELLOWS, Samedi 19 mars 1853.

COMITE D'INVITATION

W. E. Deacon, J. F. [illegible],
E. G. Wells, E. P. [illegible],
L. M. Larose, T. B. Wells,
Anth. Wire, H. C. [illegible],
G. Gonzales, R. B. Clarke,
W. H. Slack, 24, rue de Chartres,
P. L. Mortimer, 73, rue Tchoupitoulas,
F. H. Hutton, 109, rue Girod.
Dr J. C. B. Harvey, 4, [illegible].

Les messieurs qui désirent se procurer des billets d'invitation pour les dames, sont priés de s'adresser à un des membres du comité [illegible] tous les vendredis soir à 8 heures à la salle des Odd Fellows.

Aucune dame ne sera admise qui n'a pas été approuvée par le comité.

Les billets pour les messieurs sont limités et ne peuvent être achetés que des commissaires et avec le contrôle de la salle du bal.

Chaque personne devra se démasquer devant un comité avant d'entrer dans la salle du bal. 5 mars

BAL DE LA St-JOSEPH.

Un Bal de Société, paré et masqué, sera donné à la SALLE DE L'ARMORY, Samedi 19 mars 1853.

COMITE D'INVITATION

A. C. Smith, D. E. Morton,
R. [illegible], H. Tricou,
J. J. Casey, M. C. Chevalier,
E. L. Aubert, 37, rue de Chartres,
F. W. Stafford, 3a, rue du Camp,
J. M. Cody, 175, rue de Chartres,
J. W. Ramsey, 127, rue de Chartres.

On doit s'adresser à un des membres du comité pour obtenir des billets d'invitation pour les dames.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation, et les billets devront être remis avant d'entrer dans la salle.

Les messieurs peuvent acheter des billets à la salle et au dépôt de musique de M. Mayo, No 5, rue du Camp.

Salle de Concerts et Salon de Lectures. MECHANIC'S INSTITUTE. Rue Philippa, entre les rues Canal et Commune.

CETTE salle vaste et commode, dont la construction est adaptée à une bonne acoustique, est presque terminée, et sera ouverte pour la commodité de ceux qui désireront en faire usage pour les concerts, réunions, à des conditions fort libérales.

S'adresser à LUTHER HOMES, Trésorier. 27oct—6m No 166, rue St Charles.

DEPOT DE PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU, No. 57, RUE DU CAMP.

Papier et Fournitures de Bureau de toutes espèces.

Papier à écrire, à imprimer et papier de Livres, Cartes à Jouer, Cartes d'imprimeur et encre à imprimer.

REGISTRES DE TOUTES ESPECES, ET UN ASSORTIMENT GENERAL DE FOURNITURES DE BUREAU.

D'importation et du pays, propres à toutes les branches du Commerce.

HENRY L. COTTER. 26fév—1an No. 57, rue du Camp.

JOHN CLAUZURE, Importateur et commissionnaire, Vins de Bordeaux et de Marseille, Cognac, &c. 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre. 15 fév

QUINCAILLERIE

AUX PRIX COUTANT, Pour du Comptant, LE SOUSSIGNE, En liquidation,

Offre à vendre au No 59, rue de la Levée, Entre St Louis et Conti, Son STOCK de QUINCAILLERIE, en gros, ou demi gros, au prix coûtant, Pour du Comptant.

Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner l'assortiment.

P. A. LANAUZE, 59, Rue de la Levée. 2fév

NOUVEAUTES DE PRINTEMPS, G. LAVIE, 5, rue St-Charles, entre Commune et Canal.

RECOIT en ce moment par le navire Lemuel Dyer du Havre, les articles suivants, faisant partie de ses marchandises de printemps:

[illegible]

Articles divers, reçus par la voie de New-York:

Complet assortiment de brosses, peignes en écaille et buffle, à chignon et à retaper, [illegible].

LION, PINSARD & Co., 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre une partie de leur assortiment de marchandises de printemps:

Chemises—Toile depuis $30 jusqu'à $75 la douzaine.
do toile et coton depuis $20 à $30 la douzaine.
do coton blanc depuis $6 jusqu'à $24 la douzaine.
do couleur depuis $11 jusqu'à $24 la douzaine.

Toutes ces chemises sortent des premières maisons de Paris et sont confectionnées avec le plus grand soin.

Chaussettes—Chaussettes fil, Perse, fil d'Ecosse, coton blanc, écru, rayées, et de couleurs, de soie [illegible].

Caleçons—[illegible] fil Perse, fil d'Ecosse, coton [illegible].

Cols—Cols Emile, américains, anglais de toute espèce.

Cravates—Un assortiment de Cravates de tout genre.

Mouchoirs—Un choix considérable de mouchoirs pour Messieurs et Dames.

Ombrelles—Ombrelles fantaisies et unies. On trouvera continuellement dans cette maison un assortiment des plus variés d'articles de Paris, et de fantaisies, parfumerie fine et ordinaire, [illegible] bonneterie, porcelaines et cristaux, [illegible]. 18 mo—8

FOIN—300 balles foin en magasin et à vendre par DAVIS & FRERE, 10, rue Conti.

PATATES—Pink Eyes, Mercers et blanc, en magasin et à vendre par DAVIS & FRERE, 10, rue Conti.

On fournira sans frais de transport, les marchandises ci-dessus aux pensions et marchands de [illegible]. 11mars

A VENDRE par le soussigné—600 sacs avoine de Tobasco. J. M. CABALLERO, 2 mars No. 38, Vieille Levée.

ON DEMANDE une cuisinière française. S'adresser au Collège de la Louisiane. 3 mars—3